



Journée citoyenne



Inauguration pôle enfance



Commémoration du 11 novembre



GRATUIT!

5ÈME ÉDITION

LE BOURGNEUF LA FOLIE

La musique réchauffe les choeurs !

A MON ADORÉ !

20 AU 25 AVRIL 2020

DANS LE VILLAGE ET SALLE DES SPORTS

MEME LES WATTS / EL MAOUT
CHORALE "AU FIL DU TEMPS" / MAZARIN
MOOV'N'BRASS / LA CARAVANE MAGIQUE
AGATH'MOUSS / MAVEL D'AVIAU / NEW ADDICT
LA CHORALE INTERDITE / BLEU GRAS
JEUX POUR ENFANTS...

Contact : service animation LE BOURGNEUF LA FORET Tel : 02-43-37-78-17
Mail: animation.bourgneuf.la.foret@orange.fr

GRATUIT!

www.lebourgneuflaforet.fr

Toute l'équipe municipale vous souhaite une bonne année

Janvier 2020

Le mot du Maire

SOMMAIRE

Le mot du Maire
Page 2

Le conseil municipal
Page 3-12

Infos SIAEP
Page 12

Informations communales
Page 13-14

Etat Civil
Page 15

La vie communale
Page 16-19

Service Animation
Page 20

Médiathèque
Page 21

Les Écoles
Page 22-23

La vie associative
Page 24-30

Autres Infos
Page 31-37

Calendrier des Fêtes
Page 38

Classes 9
Page -39

Le Bourgneuf La Folie
Page 40

Directeur Publication

Michel FORTUNÉ

Responsable Rédaction

Aurélie VULLO STIENNE

Commission information

*François Berrou,
Pierrette Lehay,
Stéphanie Hervagault et
Florence Lambaré*



Comme à chaque début d'année, il m'est agréable de vous présenter tous mes meilleurs vœux de bonheur et de réussite pour l'année 2020. C'est un moment d'émotion pour moi, puisque, comme je l'ai annoncé dans le précédent bulletin, je ne serai pas candidat aux élections municipales de 2020.

Ainsi donc, je mets fin à un long épisode de vie communale commencé en 1983 comme conseiller et qui se termine par trois mandats de Maire. J'ai eu cette chance d'animer l'équipe municipale avec le souci permanent de servir l'intérêt collectif au détriment des intérêts particuliers en répétant souvent cette devise : « ne jamais faire à autrui ce que vous ne voudriez pas qu'on vous fasse. » Cette responsabilité, j'ai pu la conduire grâce à une équipe et je remercie très sincèrement tous les élus qui m'ont accompagné pendant ces mandatures.

En effet, gérer une commune, c'est choisir et c'est tout le sens de la fonction élective car il faut débattre, délibérer puis engager les actions retenues. Les réalisations sont nombreuses mais il reste beaucoup à faire et ce sera à la nouvelle équipe de définir les priorités par rapport aux capacités budgétaires très dépendantes des dotations de l'état, des impôts locaux, du produit des services, et de la maîtrise des charges. Je fais confiance à la nouvelle équipe qui, composée d'hommes et de femmes s'engageant pour que vive la démocratie locale, continuera la dynamique.

Pour autant une équipe municipale ne peut pas tout faire. Elle a besoin d'être soutenue d'Agents Territoriaux, compétents et passionnés, qui concourent à la vitalité de notre commune. Ce sont des professionnels qui méritent tout notre respect et je leur adresse mes plus vifs remerciements. J'associe également tous les acteurs du monde économique (chefs d'entreprises, salariés, professions libérales et de services) qui ont fait le choix de notre commune et contribuent à son développement.

Aussi, je ne peux oublier le monde associatif. Responsables d'associations, bénévoles sont de véritables partenaires de l'équipe municipale et œuvrent pour dire « Il fait bon vivre chez nous ». Je vous encourage à continuer car la commune, premier maillon de la République, trouve son épanouissement dans la participation de chacun. C'est la récompense de l'investissement humain, de loin préférable à la critique négative, et encore merci pour tout ce que vous faites.

Enfin, grand merci à tous mes proches qui m'ont soutenu pour me permettre d'exercer cette fonction, exigeante mais passionnante.

Encore bonne année à tous et bon vent à notre belle commune du Bourgneuf-La-Forêt.

Michel FORTUNÉ

Conseil Municipal

LUNDI 24 JUIN 2019

Absents excusés : Stéphanie HERVAGAULT – Meggie GENDROT – Julie CHARPENTIER – Bernard LINAY

COUT ELEVE ET PARTICIPATION AUPRES DE L'ECOLE ST JOSEPH PARTICIPATION DES COMMUNES EXTERIEURES

Le coût de l'élève en 2018 à l'école publique a été présenté fixant le forfait (hors classes de découverte) à **803.52 € /élève** finançable auprès de l'école St Joseph pour la prochaine année scolaire.
Les communes de résidence financeront à hauteur de **863.47 €** pour les enfants inscrits à l'école publique.

TARIFS RENTREE SEPTEMBRE 2019 REORGANISATION DE L'ACCUEIL DE LOISIRS , PASSERELLE et JEUNESSE CHARTE ALIMENTAIRE

Bilan restaurant scolaire :

En 2018, 16 261 repas ont été distribués au restaurant scolaire. Le coût de revient d'un repas s'élève à 7.01€.

Sur proposition de la commission Enfance Jeunesse, le conseil municipal confirme de porter le prix du repas de 3.45 € à 3.50 € pour les enfants, le personnel et de 6.35 € à 6.40 € pour les enseignants à compter de la rentrée de septembre 2019.

Absence d'inscription ou désinscription après 9 heures sans motif le jour du repas**3.50 €**

Les autres tarifs restent inchangés

| Accueil | horaires | non imposable | imposable |
|---------------------|-----------------------|---------------|---------------|
| NAP | 16 h - 17 h | 0,60 € | 0,65 € |
| PERISCOLAIRE | matin | 1,60 € | 1,70 € |
| | 7 h - 8 h 45 | | |
| | soir | 1,20 € | 1,30 € |
| | 17 h 15 - 19 h | | |

| ALSH MERCREDI APRES-MIDI (3 ans dans l'année scolaire), | Septembre 2019 |
|--|----------------|
| Non Imposable mercredi après-midi | 3.60 € |
| Imposable mercredi après-midi | 3.70 € |
| Non imposable péri mercredi après-midi | 1.60 € |
| Imposable péri mercredi après-midi | 1.70 € |

ACCUEIL LOISIRS VACANCES 4-11ANS

| ALSH 4 – 11 ans (4 ans dans l'année scolaire) | Septembre 2019 |
|--|-------------------|
| Commune | ½ journée |
| Non Imposable | 3.60 € |
| Imposable | 3.70 € |
| Hors commune | ½ journée |
| Nom imposable | 5.60 € |
| Imposable | 5.70 € |

ACCUEIL LOISIRS VACANCES 12-17 ANS

| Activités ponctuelles familles Non Imposables | Prix fixé à l'activité ponctuelle |
|---|---|
| Activités ponctuelles familles Imposables | Prix fixé à l'activité ponctuelle + 3% |

La cotisation « droit d'accès aux activités du service animation 11-17 ans » est maintenue à **5 €/an**.

Conseil Municipal

| ACTIVITE DECOUVERTE SPORT 4 – 6 ans | Septembre 2019 |
|-------------------------------------|----------------|
| Cotisation annuelle Non Imposable | 10.00 |
| Cotisation annuelle Imposable | 10.00 |

Accueil des 9 – 12 ans

La commission et les animateurs travaillent sur la mise en place de 3 niveaux d'accueil pour permettre d'adapter les activités au plus près de l'âge de l'enfant :
Groupe des 4 - 8 ans // Groupe des 9 – 12 ans // Groupe des 13 – 17 ans
Et ainsi permettre une intégration des 9 -12 ans vers le groupe des ados.



Charte alimentaire

Distribuée auprès des familles à compter de la rentrée, la Charte alimentaire définit les conditions de préparation et de composition des repas distribués au restaurant scolaire :
-augmentation de la qualité alimentaire (le fait maison privilégié...)
-sensibilisation à la protection de l'environnement (gaspillage, circuits courts, produits biologiques...)
-maintien de l'équilibre budgétaire
-valorisation du travail de tous les acteurs

CONTOURNEMENT PLAN D'EAU DE MORFELON

Les travaux de contournement du plan d'eau de Morfelon sont confirmés et se répartissent entre le Syndicat JAVO et la commune comme suivants :

| SYNDICAT JAVO | COMMUNE |
|---|--|
| - les deux surverses et l'enrochement - le dévoiement du ruisseau - la réalisation de la mare - la clôture limite propriété. - remise en état du site | - 1 passerelle toutes charges - protection des berges en enrochement de part et d'autre de la passerelle - Cheminement piétonnier - canalisations - boisement (naturel ou plantations à envisager dans le temps) |
| Coût travaux estimé à 30 406 € HT | Coût travaux estimé à 17 965 € HT |

La maîtrise d'ouvrage est déléguée au syndicat JAVO (Jouanne, Laval Agglomération, Vicoin, Ouette);

le Maire est autorisé à signer la convention de gestion du marché de travaux ainsi que tout document se rapportant aux opérations d'exécution et de paiement de ce programme.

EQUIPEMENTS

L'acquisition d'un vidéo projecteur pour la salle du Conseil Municipal auprès de CONTY est confirmée ainsi qu'une chambre et une armoire froides au restaurant scolaire auprès de FCPL.

TRAVAUX ENERGETIQUES SUR IMMEUBLES LOCATIFS

Il est rappelé l'audit énergétique réalisé en 2018 sur les logements et bâtiments communaux. Après présentation de l'analyse sur les préconisations de travaux à envisager et notamment ceux qui permettraient un gain énergétique de 40 % ou une consommation < 110 kwh ep/m²/an.
Le Conseil Municipal,
DECIDE d'entreprendre des travaux d'isolation, de remplacement de VMC, d'équipements de chauffage
-au Grand Saint-Gilles (6 logements)
-au Petit Saint-Gilles , y compris les menuiseries extérieures
SOLLICITE les aides au financement de ces travaux

DROIT D'INTENTION D'ALIENER

La commune a reçu le 14 juin 2019 une déclaration d'aliéner concernant la vente d'un terrain situé « Le Pré Pourri » sur la commune du Bourgneuf-la-Forêt pour une superficie estimée par l'Office Notarial d'Ernée à 9 040 m².

Compte tenu du classement en zone économique aux documents d'urbanisme de ces parcelles : en zone UE au Plan Local d'Urbanisme en application à ce jour et proposées en classement 1AUe au futur Plan Local d'Urbanisme Intercommunal,
considérant

- que ces parcelles sont classées en zone économique au document d'urbanisme.

- que ces parcelles sont adossées à la zone d'activité du Haut-Beauvais avec l'existence d'une voie et des réseaux.

Il est proposé que l'entité titulaire du droit de préemption urbain acquière ces parcelles.

ECHANGE DE TERRAIN à la Rocherie

Le Conseil Municipal confirme la régularisation d'une situation de fait au lieu-dit « La Rocherie » après bornage et acte administratif par le Cabinet ZUBER à savoir :

- le chemin d'accès au lieu-dit « La Rocherie » devient communal.

- la parcelle communale sur laquelle est construit un bâtiment agricole devient la propriété de M. et Mme Reucherand.

Les frais sont répartis entre les deux parties.

QUESTIONS DIVERSES

Un compte rendu de la rencontre avec les services de Laval Agglomération sur le Plan Local Habitat est donné à l'assemblée,

Le bilan de la journée citoyenne : 72 participants répartis sur 6 ateliers. L'inauguration du Pôle Enfance le samedi matin 14 septembre avec Portes Ouvertes au public le samedi après-midi à partir de 14 h 30.

MARDI 10 SEPTEMBRE 2019

Absents excusés : Jean-Luc DELLIERE - Meggie GENDROT

PRESENTATION RAPPORT D'ACTIVITE et COMPTE ADMINISTRATIF CCPL 2018

Le Conseil Municipal a pris acte du rapport d'activité 2018 de l'ex-Communauté de Communes du Pays de Loiron ainsi que des comptes administratifs.

Ces documents sont à la disposition du public à la mairie.

LAVAL AGGLOMERATION : ADHESION AU SERVICE COMMUN D'INSTRUCTION DES ACTES ET AUTORISATIONS D'URBANISME

Le Conseil Municipal valide l'adhésion au service commun d'instruction des Actes et Autorisations d'Urbanisme de Laval Agglomération suite à la fusion avec la Communauté de Communes du Pays de Loiron au 1er Janvier 2019.

La facturation à l'acte sera remplacée par une participation forfaitaire prélevée sur l'Attribution de Compensation versée par Laval Agglomération.

LAVAL AGGLOMERATION : APPROBATION DU RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES (CLECT) SUITE AUX TRANSFERTS DE FISCALITÉ ET DE COMPÉTENCES

La CLECT (définition en titre) est chargée d'évaluer les conséquences financières des transferts de compétences entre les EPCI et leurs communes membres en vue notamment du calcul des Attributions de Compensation (AC) – reversement de la fiscalité transférée au jour de la fusion.

Conseil Municipal

Les décisions de la CLECT sont soumises à l'avis des conseils municipaux et approuvées à la majorité qualifiée.

Suite à la fusion au 1^{er} janvier 2019 le montant de la fiscalité 2018 communale transférée à Laval Agglomération s'élève à : 270 847.00 €

La charge EPCI relative à l'entretien des chemins de randonnées a été transférée à la commune au 1/1/2019 pour un montant de : 3 955.00 €
Soit un montant de compensation à la commune 274 802.00 €

A cette somme est retiré le coût des services et compétences transférés à Laval Agglo : charge informatique Médiathèque, participation défense incendie, adhésion au service instruction des documents d'urbanisme, dispositif argent de poche

Soit une charge en moins pour le budget communal de 45 730.00 €

Portant l'attribution de compensation provisoire versée à la commune à 229 072.00 €

La CLECT a également évalué le transfert de versement de subventions aux associations Enseignements Artistiques de la commune de L'Huisserie à Laval Agglo.

Le Conseil Municipal a confirmé les décisions de la CLECT.

PRESENTATION REFLEXION URBAINE ET ARCHITECTURALE – ENSEMBLE IMMOBILIER DE L'ECOLE PUBLIQUE

Le Conseil Municipal a pris connaissance des 3 réflexions travaillées par le CAUE d'évolution du groupe scolaire à plus ou moins long terme.

Dans le moment, il est demandé au CAUE de proposer un aménagement sommaire de la cour des élémentaires à l'intérieur du périmètre existant.



COMPTE-RENDU COMMISSION BATIMENTS

Le Conseil Municipal valide le projet de doublement de l'aire de jeux du local pétanque avec l'aménée des réseaux eau potable et assainissement.

La consultation des entreprises est lancée.

Le Conseil Municipal est favorable à l'étude d'aménagement des sanitaires de la salle des fêtes en office qui pourrait comprendre un plan de travail avec évier, réfrigérateur, plaque de cuisson et lave-vaisselle afin de limiter l'utilisation de la cuisine du restaurant sur les semaines scolaires.

TRAVAUX RENOVATIONS ENERGETIQUES TRANSFORMATION LOCAL PROFESSIONNEL EN LOGEMENT

Suite à la consultation lancée, le Conseil Municipal confie la maîtrise d'œuvre du projet de travaux énergétiques des deux immeubles de logements de la rue Saint-Gilles et la transformation du local professionnel en logement au cabinet FLU'BAT CONCEPT de Laval mandataire et des deux cotraitants SARL PROJ'ELECT Concept de Laval et Patrick JOUAULT de AZE.

Les aides relatives à cette opération seront sollicitées (Région CTR – Département PLH – CEE)

CLASSE DECOUVERTE ECOLE PUBLIQUE

Suite à la présence d'un enfant supplémentaire à la classe découverte des CE de l'Ecole Publique, un transfert de crédit de 88 € est confirmé portant la subvention de 1 672 € à 1 760 €.

TARIFS 2020 ET MODIFICATION REGLEMENT OCCUPATION SALLES

| PHOTOCOPIES | 2020 | |
|---|---------------|---------------|
| | noir et blanc | couleur |
| Recto A4 | 0.30 € | 0.60 € |
| Recto-Verso A4 | 0.40 € | 0.80 € |
| Recto A3 | 0.40 € | 0.80 € |
| Recto-Verso A3 | 0.45 € | 0.90 € |
| Associations Loi 1901 fournissant le papier | 0.05 € | 0.10 € |

| LOCATIONS | Commune | Extérieur |
|--|----------------|---------------|
| Table avec pieds | 1.65 € | 3.20 € |
| Table avec tréteaux | 0.90 € | 1.60 € |
| Banc | 0.25 € | 0.50 € |
| Chaise | 0.25 € | 0.50 € |
| Barrière (pour 4 jours) | 1.65 € | 3.20 € |
| Matériel sono aux particuliers (avec location salle) | 26.00 € | |

Sont considérés comme habitants de la Commune les personnes qui y sont domiciliées ou qui exercent leur activité (besoin pour entreprises).

Gratuit pour les associations Loi 1901 et les communes environnantes en échange de services similaires.
Caution de **250.00 €** lors de la location du matériel sono.

Les panneaux de circulation sont mis gratuitement à la disposition des particuliers, durée limitée à 1 mois. Un chèque de caution de **8 €** par panneau est exigé et rendu lors du retour du panneau. En cas de perte ou détérioration, le panneau sera facturé par rapport au prix de remplacement.

| AUTRES LOCATIONS | | Tarifs 2020 |
|---|---|-------------|
| Droit de place | | |
| sur le marché | annuel sans électricité | 64.50 € |
| | annuel avec électricité | 125.80 € |
| | hebdomadaire - 10 m ² | 2.90 € |
| | Plus de 10 m ² et par m ² supplém. | 0.60 € |
| GAUTIER CONCEPT | annuel | 32.00 € |
| Taxi BRANEYRE | annuel | 32.70 € |
| Concession cimetière | 15 ans | 55.60 € |
| | 30 ans | 110.90 € |
| concession cinérale | 15 ans | 362.30 € |
| | 30 ans | 386.30 € |
| | 60 € pour la plaque obligatoire avec remboursement auprès des familles lors de la pose d'une plaque personnalisée (70 X 90 cm) | |
| | | |
| Taxe de dispersion des Cendres dans le Jardin du Souvenir | | 16.60 |
| Droit d'inscription sur le lutrin | | 27.80 |
| Location salle du Conseil | 1/2 journée | 17.10 |
| | Journée | 29.00 |
| Location salle St-Martin | 1/2 journée | 17.10 |
| | Journée | 29.00 |

Conseil Municipal

| | Assemblées Générales ou Réunions | Banquets - sauterelles Repas froids/chauds Spectacles - Concours | Bal Saint Sylvestre | Vin d'honneur (150 verres fournis) | | | |
|---|----------------------------------|--|--|------------------------------------|--|--|--|
| Salle des Sports | / | Ext : 274,10€ | Ext : 427,80 € | Ext : 171,70 € | | | |
| | | Loc : 219,80 € | Prof : 1 372,10 € | Loc : 114,40 € | | | |
| Salle des Fêtes 226 m² | Ext : 68,70 € | Ext : 165,40 € | Ext : 356,60 € | Ext : 80,30 € | | | |
| | | Loc : 118,70 € | Loc : 238,00 € | Loc : 56,90 € | | | |
| Frais de fonctionnement Association Manifestation lucrative | | | | 50,00 € | | | |
| Forfait podium 12 m² | | | | 35,00 € | | | |
| CUISINE | | | Four électrique (traiteur) | | | | |
| sans équipement cuisson Vin d'honneur | | 25.40 € | 40.90 € | | | | |
| Buffet froid (sans équipement de cuisson) | | 71.70 € | Vaisselle 0,05 € | | | | |
| Repas chaud | | 112.30 € | Divers : Moquette (le flanc) 1,28 € | | | | |
| Facturation d'une 1/2 salle supplémentaire pour occupation 2ème journée | | | | | | | |
| Nouveau - Facturation d'un 1/4 salle supplémentaire pour occupation la veille (préparation installation) | | | | | | | |

Gratuite pour les associations Loi 1901 de la commune à l'exception de la cuisine et de la vaisselle.

Dépréditions : matériel et mobilier : Remboursement de la valeur à neuf du matériel détérioré
bâtiments et abord immédiats : remboursement intégral des travaux effectués

Versement d'une caution de **300,00 €** à la remise des clés

Versement d'une caution de **150,00 €** pour l'utilisation du four électrique

Tout utilisateur : remboursement au prix du neuf de toute déprédition dans et aux abords de la salle.

Les modalités d'entrée dans les lieux et de remise des clés sont ainsi modifiées :

Les clés sont à prendre le samedi matin entre 9 h et 12 h (ou le vendredi après 16h30 si location la veille au soir) et à rendre à la mairie le dimanche matin **9h au plus tard** dans la boîte à lettres.

Si location le dimanche remettre les clés le lundi matin à la Mairie ou dans la boîte à lettres après la location.

Les autres conditions portées à cet article et au reste du règlement sont maintenues.

ADRESSAGE : DENOMINATION VOIES SANS NOM

Dans le cadre des travaux de réalisation de l'adressage sur la commune en partenariat avec La Poste, le Conseil Municipal valide l'attribution des noms de rues et de lieux-dits suivants :

Rues

Rue des Serres : liaison entre la RD 30 et la rue du Doué

Rue de la Haute Maison : liaison entre la rue du Haut-Verger et la RD 30

Venelle du Marché : liaison piétonne entre la Place du Vieux Marché et le Boulevard des Marronniers

Rue des Brosses : liaison entre la RD 137 dite route de Port-Brillet et la VC 4 dite de Launay-Villiers

Lieux-dits : nom en doublon

Le Bas Plessis route de Launay-Villiers remplacé par Le Bas Plessis d'Enfer

Les Huchetières route de Vitré en complément « Le Castelet » : 2 habitations au lieu-dit « Le Castelet » avec chacune un numéro.

VENTE PARCELLE LOTISSEMENT DE LA BEULOTIERE

Le Conseil valide la vente de la parcelle n° 37 de 439 m² au prix de 54 € TTC/m².



Conseil Municipal

LUNDI 07 OCTOBRE 2019

Absents excusés : Jean-Luc DELLIERE - Aurélie VULLO STIENNE - Meggie GENDROT – Julie CHARPENTIER

COMPTE-RENDU COMMISSIONS SPORTS /BATIMENTS et RANDONNEES PEDESTRES

Rénovation salle de sports

Le Conseil Municipal prend connaissance des rencontres avec des fabricants de sols sportifs et du retour des visites de salles auprès de 5 communes et à l'unanimité :

- **CONFIRME** la réalisation du projet de refonte du sol de la salle des sports
- **AUTORISE** le lancement de la consultation auprès d'entreprises avec la solution parquet.

Les travaux seront réalisés entre le 15 juillet et 15 août 2020.

Les subventions au titre du CTR (Région) et fonds Leader (Europe) seront sollicitées.



Acquisition défibrillateurs

Afin de se conformer aux obligations d'installation de ces équipements sur les ERP (Equipement Recevant du Public), le Conseil Municipal décide de s'équiper de deux défibrillateurs qui seront posés à la salle polyvalente et « club house » pour un prix TTC de 4 618.08 €.

Une formation sera dispensée par les sapeurs pompiers de Port-Brillet.

Entretien des chemins de randonnées

Suite au transfert à la commune de l'entretien des chemins entretenus avant le 1er janvier 2019 par la Communauté de Commune du Pays de Loiron, une répartition des tronçons à entretenir a été faite entre le service technique communal et l'association des Landes Mayennaises (ARLM).

Monsieur le Maire exprime au nom du conseil municipal sa reconnaissance auprès des bénévoles qui œuvrent pour le maintien en état des chemins de randonnées.

Des travaux de busage sont prévus sur le tronçon entre la Templerie et les Fesselles (50% pris en charge par St Hilaire du Maine) et sur le chemin de la Vigne.

CHOIX MAITRE D'OEUVRE TRAVAUX DE VOIRIE 2020 ADHESION AU GROUPEMENT DES 4 COMMUNES

Le Conseil Municipal, après analyse des deux propositions d'honoraires, confirme retenir le cabinet INGERIF pour la maîtrise d'œuvre des travaux de voirie 2020 et l'adhésion au groupement de commande pour le contrat de travaux avec Bourgon, Launay-Villiers et Olivet.

CHOIX ENTREPRISES TRAVAUX EXTENSION LOCAL PETANQUE



Le Conseil Municipal par 15 oui et 2 abstentions confirme les devis suivants pour les travaux d'extension du local pétanque qui commenceront au 1^{er} semestre 2020 :

Lot 1 - Terrassements – Assainissement

Entreprise BGTP du Bourgneuf-la-Forêt 4 885.00 € HT
(devis qui pourra évoluer en fonction du tracé des canalisations retenu)

Lot 2 - Charpente – Ossature – Couverture et fourniture bardage

Entreprise FOUGERES du Bourgneuf-la-Forêt 10 937.00 € HT

Lot 3 - Electricité – Plomberie

Entreprise GAUTIER du Bourgneuf-la-Forêt 1 625.00 € HT
(la confirmation de la pose d'un WC inox viendra augmenter le devis initial)

Il est rappelé la nécessité d'effectuer l'adressage de tout immeuble par leur numérotation pour faciliter le repérage, l'accès des services publics ou commerciaux, la localisation sur les GPS, l'accès aux réseaux de télécommunications (fibre optique) etc...

Le Conseil Municipal a :

- **VALIDÉ** dans son ensemble l'adressage transmis par les services de la Poste comprenant la numérotation des voies et des adresses des immeubles.
 - **CONFIRMÉ** vouloir confier aux services de la Poste la prestation de remise commentée (si personne présente au moment de la remise), à défaut par dépôt dans la boîte à lettres de l'enveloppe contenant :
 - un courrier d'information signé par le Maire précisant la nouvelle adresse, **la fourniture de la plaque de numéro de maison avec la pose sur chaque boîte à lettre réalisée par le service technique**,
 - un courrier à entête de la Poste à compléter, à signer et à envoyer au Service National de l'Adresse,
 - un guide de communication
 - 5 cartes pré affranchies de changement d'adresse.
- moyennant un coût à charge de la commune de 2.15 € HT/adresse auprès de la Poste pour l'envoi et la distribution et de 5.71 € HT d'achat auprès de Self signal du numéro

MAITRISE FONCIERE TERRAIN RUE SAINT-GILLES

Monsieur le Maire rappelle la réflexion menée par le service du CAUE sur l'évolution à moyen ou long terme de l'école publique.

Suite à une communication téléphonique avec Madame BRANCHERIE sur le souhait de la commune d'acquérir son terrain rue Saint-Gilles de 10 652 m² jouxtant l'école et le terrain de Morfelon, une proposition d'achat lui sera transmise.

LUNDI 14 NOVEMBRE 2019

Aentes excusées : Michèle ROBERT - Aurélie VULLO STIENNE - Meggie GENDROT

PRESENTATION ET VALIDATION DU SCHEMA DE MUTUALISATION 2019 -2020

Le Conseil Municipal a validé le schéma de mutualisation 2019 – 2020 avec Laval Agglomération.

Le rapport transmis et présenté relate un état des lieux de la mutualisation au sein de Laval agglomération :

- Service commun ADS : instruction des actes d'urbanisme (permis de construire, déclaration de travaux...)
- 12 Groupements de commandes, chaque groupement de commande implique les communes intéressées, et pas forcément l'ensemble des 34 communes de Laval Agglo
- un accompagnement des communes dans l'exercice de leurs compétences
- un conseil en énergie
- des réseaux d'échanges entre agents.

Il fixe, ensuite, les attentes des élus :

- apports d'une expérience et d'un appui aux communes
- maintien voire amélioration de la qualité du service public, renforcement de la proximité et de l'accessibilité au public
- rationalisation de la gestion des services publics
- optimisation de l'organisation humaine des collectivités.

Il présente le plan d'actions sur 2019 et 2020 :

- poursuite des mutualisations Laval Agglomération avec la ville de Laval,
- élargissement des mutualisations existantes à d'autres communes volontaires
- étude de 3 nouvelles pistes : informatique, marchés publics, conduite et ingénierie des projets lancés par les communes

D'autres perspectives proposées par les uns et les autres peuvent compléter le schéma présenté.

COMPETENCE ASSAINISSEMENT COLLECTIF : DELIBERATION TRANSFERT DES RESULTATS BUDGETAIRES

Les compétences relatives à l'assainissement sont transférées au 1^{er} janvier 2020 de plein droit à Laval Agglomération.

Aussi, après avoir pris connaissance de la situation de la trésorerie de la commune, de l'application de frais d'intérêts dans le choix d'étalement sur plusieurs années, le Conseil Municipal a décidé que les résultats du service assainissement arrêtés au 31 décembre et transférés au budget principal seront mis à disposition de Laval Agglomération en 2020.

REGLEMENT INTERIEUR et CONVENTION DE RESEAU BIBLIOTHEQUE

La convention et le règlement d'engagements mutuels de fonctionnement des bibliothèques/ médiathèques avec Laval Agglomération sont validés par le Conseil Municipal.

Le règlement intérieur et ses 4 annexes (charte d'utilisation internet, prêt et recommandations d'usage des liseuses, utilisation de l'espace jeux vidéo, modalités des dons) de fonctionnement interne de notre médiathèque sont également présentés et validés.

PRESENTATION ETUDE TRAVAUX ENERGETIQUES DES DEUX IMMEUBLES RUE Saint-Gilles – SOLICITATION DES AIDES ET PLAN DE FINANCEMENT

Le projet des travaux est validé par le Conseil Municipal et se résume à :



Le Grand Saint-Gilles 6 logements :

- isolation des combles et du plancher
- remplacement de 3 fenêtres de toit
- pose d'une Isolation Thermique par l'Extérieur : isolant bio sourcé en finition matricé sur la partie rez-de-chaussée sur façade côté rue et en finition enduit minéral sur le reste des murs extérieurs
- remplacement des équipements de chauffage, de la ventilation, des éclairages extérieurs.

Le Petit Saint-Gilles :

- isolation des combles, Pose d'une Isolation Thermique par l'Extérieur : isolant bio sourcé avec finition matricé en façade sur la hauteur du rez-de-chaussée et en finition enduit minéral sur le reste des murs extérieurs
- remplacement des menuiseries par des menuiseries mixtes bois alu équipées de volets roulants
- remplacement des équipements de chauffage, de la ventilation, des éclairages extérieurs
- aménagement d'un logement supplémentaire et salle de bain dans le duplex
- transformation d'un local professionnel en logement type 3 avec aménagement d'une kitchenette pour une estimation TTC avec honoraires de l'ordre de 290 000 €

Les aides sollicitées au titre de la DETR 2020, du Contrat Territoire Région (via Laval Agglomération), du département dans le cadre du Contrat de Territoire volet « habitat » et la prime CEE sont évaluées à 198 000 €.

LOCAL PETANQUE : SOLICITATION SUBVENTION DETR

Le Conseil Municipal a approuvé l'estimatif des dépenses à 25 131 € TTC pour l'extension du local pétanque au Parc de Morfelon et a délibéré pour solliciter la DETR au taux de 20 % sur le HT soit 4 189 €.

COMPTE RENDU COMMISSION ENFANCE JEUNESSE

Le programme et l'estimatif du budget de l'animation « Bourgneuf-la-Folie 2020 » est présenté. Il s'élève à 17 879 € avec un reste à charge de 8 958 € pour la commune.

227 journées enfant ont été réalisées cet été au centre aéré auprès de l'association « ça coule de source » à Port-Brillet pour une dépense communale de 2 762.27 €.

Le conseil valide l'acquisition d'un circuit billes qui sera installé dans la cour du Pôle Enfance pour un montant TTC de 3 120 €. Une subvention est sollicitée auprès de la CAF à hauteur de 50 %.

Conseil Municipal

MODIFICATION REGIE DE RECETTES

La régie de recettes « Manifestations – Fêtes communales » est modifiée pour permettre l'encaissement des factures inférieures ou égales à 15 € émises pour les services périscolaires, restaurant et accueil loisirs/ animation.

CONCOURS DU RECEVEUR MUNICIPAL – ATTRIBUTION D'INDEMNITÉ

Le Conseil Municipal valide le versement d'une indemnité de conseil au receveur municipal de la Trésorerie du Pays de Laval pour les prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable.

ADMISSION EN NON-VALEUR

Une recette de 77.76 € de 2013 est admise en non-valeur et fera l'objet d'un mandat au budget de la commune.

OUVERTURE DE L'OPERATION SOL SALLE DES SPORTS AU BUDGET – INSCRIPTIONS DE CREDITS

Pour permettre les premières dépenses, l'opération Réfection du sol de la salle des sports est ouverte au budget principal avec l'inscription de 2 000 € de crédits au budget principal

BALAYAGE DE RUES

L'entreprise PESLIER NETTOYAGE est retenue pour le balayage en 2020 des axes principaux tous les deux mois et deux fois par an dans les lotissements.



Suite à la fusion du Pays de Loiron avec Laval Agglomération qui détient actuellement la compétence EAU pour les communes de l'ex Communauté d'Agglomération, il a été procédé début octobre 2019 à la nouvelle installation du Comité Syndical de délégués proposés par les trois intercommunalités : Laval Agglomération (27 titulaires – 14 suppléants), la Communauté de Communes de l'Ernée (4 titulaires – 2 suppléants) et la Communauté de Communes du Pays de Craon (2 titulaires et 2 suppléants)

Les membres élus au bureau du Comité Syndical sont :

| | |
|---------------------------------|---------------------|
| Président | Jean-Louis DEULOFEU |
| 1 ^{er} Vice Président | Bruno MORIN |
| 2 ^è Vice Président | Gilbert FAUCHARD |
| 3 ^{ème} Vice Président | Alain BOISBOUVIER |

Travaux en Eau Potable sur le Bourgneuf-la-Forêt

Les travaux de pose d'une canalisation route de Juvigné (RD 208) ont été réalisés en 2018. Ils permettent avec l'apport d'eau de Juvigné diluée à celle du Bourgneuf une fourniture d'eau moins calcaire.

Il peut être constaté une diminution non négligeable du taux de dureté de l'eau qui est passé comparativement entre 2017 et 2019 de 31.3 f° à 23.6 f°.

Informations communales



HORAIRES DE LA MAIRIE ET DE L'AGENCE POSTALE



| | Lundi | Mardi | Mercredi | Jeudi | Vendredi | Samedi |
|------------|----------------------------------|-------|-----------|-------|----------|--------|
| Matin | Accueil MAIRIE ET AGENCE POSTALE | | | | | |
| | 8h30-12h30 | | | | 9h-12h | |
| Après midi | ACCUEIL MAIRIE | | | | | |
| | 15h30-18h | FERME | 15h30-18h | FERME | | |

Tél : 02.43.37.71.08 e-mail : mairiebourgneuf.la.foret@wanadoo.fr

**Permanence RELAIS EAU en Mairie
Tous les matins de 8h30 à 12h30**



Plus d'actus sur le site de la commune :

www.lebourgneuflaforet.fr



RECRUTEMENT D'UN ADJOINT TECHNIQUE COMMUNAL Courant 1^{er} semestre 2020

Suite au départ d'un agent en retraite, la commune recruterà courant 1^{er} semestre 2020 un agent sur le cadre d'emploi d'Adjoint Technique par mutation ou recrutement direct.

Les renseignements et profil de l'emploi seront accessibles début janvier sur le portal de l'emploi dans la fonction publique territoriale <https://www.emploi-territorial.fr> et affichage en mairie.

Renseignements et dépôt des candidatures auprès de la mairie du Bourgneuf-la-Forêt

DEFIBRILLATEURS

Des défibrillateurs communaux sont installés à la Salle Polyvalente et au Club House début Janvier.

Faire d'abord le **15** avant toute intervention



PERMANENCES Week-end

07.76.71.83.81



SERVICE ASSISTANTE SOCIALE

Sur rendez-vous au 02.43.59.99.00

HORAIRES MEDIATHEQUE MUNICIPALE

« Plaisir de Lire » 2, rue du Stade

Lundi.....16h - 18h (le 1er du mois)
Mercredi14h - 19h
Vendredi.....16h - 18h30
Samedi.....10h - 12h

Tél : 02.43.37.76.32
Facebook : <https://www.facebook.com/bibliothequelebourgneuflaforet/>



Fermeture exceptionnelle du 23 décembre au 26 janvier 2020.

Informations communales

ENNEIGEMENT ET VERGLAS DES TROTTOIRS



En cas de neige ou de verglas, il revient à chacun l'obligation de déneiger et/ou saler la partie de trottoir face à son domicile.



INSCRIPTION LISTE ELECTORALE

Depuis la nouvelle réforme, notamment la création du Répertoire Electoral Unique, les personnes peuvent s'inscrire sur la liste électorale de la Commune via le site internet Service-Public.fr ou se déplacer en Mairie jusqu'au 6ème vendredi avant une élection.

Les jeunes qui atteignent l'âge de 18 ans sont inscrits d'office s'ils ont accompli les formalités de recensement militaire à 16 ans.



DERNIER DELAI le 7 FEVRIER 2020

PLAN D'ACTION LUTTE CONTRE LES FRELONS ASIATIQUES

Prendre contact avec la commune avant toute intervention
A cette condition, prise en charge de 50% de la facture TTC
(sur un plafond de 300€ TTC, soit 150€ maxi)



BRÛLAGE DES VÉGÉTAUX

Le règlement sanitaire départemental (RSD) interdit le brûlage à l'air libre des déchets ménagers et assimilés. A ce propos, l'**article 84** stipule clairement que « le brûlage à l'air libre des ordures ménagères est interdit. La destruction des ordures ménagères et autres déchets à l'aide d'incinérateur individuel est interdite ». Les déchets végétaux sont des déchets ménagers, fermentescibles, et la valorisation de ces déchets par compostage individuel ou en déchetterie doit être privilégiée.

Horaires de la déchèterie de Port-Brillet :

du Lundi au Samedi : 9h30 à 12 h et 13h30 à 18 h



REGLEMENTATION BRUIT

Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, telles que tondeuses à gazon et pompes d'arrosage à moteur thermique, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques ne peuvent être effectués que :

Les jours ouvrables
de 8 h 30 à 12 h et de 14 h à 19 h 30
Les samedis et mercredis
de 9 h à 12 h et de 15 h à 19 h
Les dimanches et jours fériés
de 10 h à 12 h



Naissances



| | | |
|-----------------------|---------------------------------|----------|
| Agathe RACINE | Les Petites Bourdaines | 14.06.19 |
| Robin PLANCHAINS..... | La Boizardière | 15.06.19 |
| Eden LESPER | Les Epineaux | 23.07.19 |
| Shayna MARMELO..... | 9 Place du Vieux Marché..... | 23.07.19 |
| Melya HÉRAULT | 5, rue du Lierre | 24.07.19 |
| Hugo DIVERRÈS | 14, rue de la Maltonnière | 28.07.19 |
| Joseph BÉCHU | 18, rue des Poiriers | 20.09.19 |
| Ethan ROGER..... | 7, Place du Vieux Marché..... | 18.10.19 |
| Luna GAIGNER..... | 4, rue de la Fontaine | 03.11.19 |
| Léna LESTIC | La Cochonnais | 07.12.19 |

Mariages



| | |
|--|----------|
| Marie-Laure LETOURNEUX et Soufiane BOUALAM | 29.06.19 |
| Déborah BEGUE et Anthony FOURNIER | 21.09.19 |
| Audrey VERRIÈRE et Kévin POTET | 19.10.19 |
| Marie VIGNER et Vincent ORRIERE..... | 16.11.19 |

Décès



| | | |
|------------------------------------|----------------------------|----------|
| Gisèle TRAVERS vve BERCHE | Maison d'Accueil | 23.05.19 |
| André MESLIN | Maison d'Accueil | 18.06.19 |
| Henri COLLET | Maison d'Accueil | 20.06.19 |
| Julienne PALICOT vve POTTIER..... | 22, rue des Glycines | 30.06.19 |
| André PINÇON | Le Naisement..... | 04.07.19 |
| Gisèle FROMENTIN vve. MOREAU | Maison d'Accueil | 22.07.19 |
| Marguerite BOULET vve BLIN | Maison d'Accueil | 03.08.19 |
| Marie LÉVÈQUE ép. DENET | Maison d'Accueil | 21.08.19 |
| Pierre GAUFFRE | 26, rue du Trianon | 03.09.19 |
| Grigori NIKONCHUK | Place des Mées | 09.09.19 |
| Madeleine BEDIER vve GAUDIN | Maison d'Accueil | 16.09.19 |
| Raymond GENEVÉ | 6, impasse du Trianon..... | 31.10.19 |
| Raymond ROSE | Maison d'Accueil | 15.11.19 |
| Bernard MAILLARD | Maison d'Accueil | 16.11.19 |
| Solange BLIN | Maison d'Accueil | 10.12.19 |

La vie communale

1^{re} Journée citoyenne

Pour la première fois, les habitants étaient invités, le 22 juin 2019, à offrir un peu de leur temps, de leur

enthousiasme et de leur savoir-faire pour s'investir dans un projet commun. Soixante-dix personnes sont venues participer à des petits chantiers d'entretien, d'amélioration et d'embellissement des espaces et des équipements publics.

Avec le soutien des élus, les volontaires ont rejoint l'un des chantiers proposés : peinture, désherbage, fabrication de bancs, d'une boîte à livres, installation de poubelles et de distributeurs de sacs pour les déjections canines, ainsi qu'un atelier préparation de repas.

La journée s'est déroulée dans la bonne humeur et sous le signe de la convivialité.

Les travaux réalisés contribuent au bien vivre au Bourgneuf.

Une exposition photos sera visible au cinéma le Trianon, dans le hall de la Mairie et à la bibliothèque.



La Compagnie Fracasse de 12

Le Vendredi 26 juillet, c'est devant environ 250 personnes, que les quatre éboueurs ont présenté *Hop*, un spectacle burlesque de quarante-cinq minutes où les instruments de travail se sont transformés en instruments de musique au milieu de scènes cocasses, acrobatiques et même chorégraphiques. Ce spectacle gratuit était proposé par Laval Agglo.

Pour cette occasion, le P'tit marché hebdomadaire des producteurs bio et locaux, s'était installé à la salle polyvalente et a confectionné un repas particulièrement apprécié.



Service restauration

Restaurant scolaire



1 menu végétarien par semaine depuis le 1^{er} novembre :

Dans le cadre de la nouvelle loi Agriculture dite loi Egalim, les cantines scolaires doivent proposer aux enfants à partir du 1^{er} novembre 2019 un menu végétarien une fois par semaine. L'idée est de trouver une alternative à la viande ou au poisson, d'avoir un plat complet, diversifié, composé de protéines végétales soit des céréales, des légumineuses...

L'équipe du restaurant scolaire travaille déjà sur ce thème de l'équilibre dans le cadre de la lutte contre le gaspillage, et en proposant à partir du 1^{er} novembre un repas végétarien par semaine, nous diversifions les repas et permettons aux enfants d'élargir leurs habitudes alimentaires.

Projet d'aménagement du local « office »

Les règles d'hygiène de la restauration collective avec l'arrivée d'une nouvelle réglementation des services vétérinaires sont de plus en plus difficilement conciliables avec l'utilisation de la cuisine par les associations ou public privé. L'aménagement d'un local « office » est donc prévu dans un espace attenant à la salle des fêtes afin de permettre aux associations de bénéficier de la salle des fêtes sans ouvrir la cuisine collective tout en ayant toutes les possibilités de chauffer, laver, réfrigérer etc....

Travaux Zone de Morfelon - Les Brosses

Les travaux réalisés sont d'une part :

– l'aménagement du chemin des Brosses pour prendre en compte les risques d'inondabilité pour certains riverains et pour permettre une circulation apaisée et sécurisée. Ces travaux sont pris en charge par la commune.



– d'autre part le contournement du plan d'eau de Morfelon.

L'objectif est :

- de restaurer la continuité écologique
- Favoriser la biodiversité
- Limiter l'impact des plans d'eau
- Classer le plan d'eau en eaux closes.



Les travaux réalisés sont :

- la création d'un ruisseau de contournement
- La création de surverses de crues
- La création d'une mare pédagogique
- La création d'un cheminement piéton.

Ces travaux sont pris en charge par le JAVO et la commune.

Restauration de la zone HUMIDE de la Collerais au Bourgneuf

Les travaux réalisés par le JAVO consistent au reméandrage du ruisseau de la Cailletière dans son fond de vallée.

Objectifs des travaux :

L'objectif est de restaurer l'équilibre des échanges entre le ruisseau et la nappe, de rétablir le régime hydrologique et de reconstituer un habitat aquatique diversifié par la recréation de méandres et d'une alternance de radier et de mouilles ainsi qu'un gabarit plus naturel au nouveau lit. Favorisant les débordements en périodes de hautes eaux.



La vie communale

Cérémonie de commémoration

Lundi, pour la cérémonie de commémoration de l'Armistice du 11 novembre 1918, enfants, parents et enseignants étaient présents au cimetière aux côtés des Anciens d'Afrique du Nord (AFN) de l'Amicale du Bourgneuf-la-Forêt-Launay-Villiers.

A cette occasion, André Ruffault, résidant à Port-Brillet mais natif de la commune, a reçu la Croix du Combattant des mains de Rémi Ferrand, membre de l'Union départementale des AFN.



Voeux du Maire



A l'occasion de la nouvelle année 2020,
Le Maire et le conseil municipal auront le plaisir de vous adresser leurs Meilleurs vœux lors
de la cérémonie

du **VENDREDI 10 JANVIER 2020** à 20h
A la salle des Fêtes

La vie communale

Portes ouvertes Pôle Enfance



Le Pôle Enfance a été inauguré le samedi matin 14 septembre. L'après-midi un temps « Portes Ouvertes » était destiné à tout public.

Les locaux de la micro crèche et du périscolaire situés dans l'enceinte de la Maison d'Accueil devenaient exigus et en 2017 la commune a conduit une réflexion sur l'évolution de ces services.

Le site de l'ancienne mairie et l'opportunité d'acquérir la parcelle attenante ont permis de donner un nouveau souffle et une nouvelle fonction à ce bâtiment :

Le rez-de-chaussée avec ses 270 m² est affecté aux locaux périscolaires où sont prévus en un même lieu des espaces de détente, de jeux, d'activités adaptés à leur mode de fonctionnement.

L'étage avec ses 160 m² est affecté à la micro crèche accessible à partir de la rampe rue de la Vigne. Tous les critères de fonctionnalité sont réunis, proposant un meilleur cadre de vie engendrant plus de confort tant visuel que spatial pour la toute petite enfance et le personnel encadrant. Cette structure accueille 10 enfants de 2 mois ½ à 4 ans plus une place d'urgence.

Le coût total de cette opération s'est élevé TTC à 1 154 000.00 €

et se finance par

| | |
|---|------------|
| Subventions Etat - Conseil Régional – Europe – Conseil Départemental – | |
| CNAF – CAF- ADEME (chaudière bois granulés) à..... | 598 040.00 |
| Emprunt de la CAF au taux de 0% sur 10 ans | 140 515.00 |
| Autofinancement TTC Commune..... | 415 445.00 |
| (avec un retour au titre du fonds de compensation de la TVA de 175 000 €) | |

Un billodrome a été installé début décembre sous le préau du Pôle enfance à destination des enfants du périscolaire et de l'accueil loisirs : coût de 2 600 € HT. Une aide au taux de 50 % a été sollicitée auprès de la CAF.



Service animation

Les projets 2020

1/ la passerelle « 9-12 ans ».

La commune va proposer un nouveau fonctionnement en 2020. La passerelle « 9-12 ans ». Avec au programme des animations mais aussi des projets, comme par exemple des ateliers « décoration Le Bourgneuf la folie ». Plus de renseignements auprès de Yann DAOUDAL.



2/ La chorale « Au fil du temps »

Dans le cadre de l'animation « Le Bourgneuf la folie » qui se déroule du 20 au 25 avril 2020, une chorale inter-associative et intergénérationnelle est créée avec plus de 50 chanteurs ! Emotions garanties pour la représentation tout public et gratuite prévue à la salle des sports le vendredi 24 avril 2020 à 20h30. Plusieurs EHPAD des environs, ainsi que des jeunes et des habitants du Bourgneuf la forêt et de Ça coule de source et l'association Robida participent à cette belle aventure. Cécile GUYARD est notre chef de chœur, et le groupe Yamtchik nous accompagne musicalement, avec notamment Nicolas et William.



3/ Le Bourgneuf la folie

Date : du 20 au 25 avril 2020. Voir affiche programme dans ce bulletin municipal
Invitation aux habitants et aux associations qui souhaitent en savoir plus et participer :

MERCREDI 29 JANVIER 2020 20h30 MAIRIE

Réponse souhaitée avant le 24 janvier
Tel : 02-43-37-78-17
ou Mail : animation.bourgneuf.la.foret@orange.fr



4/ Un échange européen franco-finlandais qui devait avoir lieu en juillet 2019 a été reporté à Juillet 2020.

Contact : Yann DAOUDAL
Bureau : 1^{er} étage mairie, 45, rue principale,
53410 LE BOURGNEUF LA FORET
Tel : 02-43-37-78-17

IMPORTANT : Mail : animation.bourgneuf.la.foret@orange.fr

Le Mail est le moyen le plus utilisé par Yann pour faire passer les infos...
IMPORTANT : pour participer à au moins une activité, il faut être à jour de sa cotisation annuelle.
Paiement possible en espèces, chèques vacances, tickets CAF et MSA.
Il n'y a pas de temps d'accueil. Le service « Jeunesse » ne fonctionne que pendant les temps d'animations.

Intégration au réseau de Laval Aggro

L'année 2020 va marquer un changement important pour la médiathèque puisqu'elle va pleinement intégrer le réseau LA Bib, le réseau des bibliothèques de Laval Agglomération.

Les usagers de la médiathèque auront désormais accès à un catalogue de près de 500 000 titres (contre 70 000 jusqu'à présent).

Afin de vous offrir ce catalogue élargi, la médiathèque sera fermée pour être ré informatisée.

Fermeture du 23 décembre 2019 au 26 janvier 2020.

Cette longue période de fermeture s'explique par la fermeture annuelle au moment des fêtes de fin d'années à laquelle s'ajoute le temps destiné à la formation de l'ensemble du personnel, salarié et bénévoles, au nouveau logiciel pour vous offrir le meilleur service possible dès la réouverture.

Quelques petites modifications du règlement intérieur découlent de ce changement : les usagers sont invités à se renseigner à l'accueil de la médiathèque.

Les actions à venir :

- **Reflets du cinéma** : comme chaque année le réseau des bibliothèques s'associe au festival les Reflets du cinéma, organisé par Atmosphères53.

La prochaine édition aura pour thèmes Le(s) Afrique(s).

Mercredi 11 mars, 19h, cinéma Le Trianon : Apéro-Lecture, organisé par le réseau La Bib – Pôle Loiron en partenariat avec Atmosphères53 et la librairie M'Lire. Au programme : rencontre gustative, littéraire et cinématographique suivie de la projection d'un film programmé dans le cadre du festival des Reflets.

- **Rencontres BD en Mayenne** : assister aux Rencontres BD en Mayenne, c'est rencontrer des auteurs de BD, se faire dédicacer ses albums, assister à un spectacle ou un atelier avec un auteur, assister à la remise du prix Bull'Gomme53 et découvrir la prochaine sélection de ce prix organisé par l'association ALABD et la Bibliothèque Départementale de la Mayenne.

Samedi 28 mars, départ 13h30 : le lieu de départ n'est pas encore connu mais vous pouvez déjà vous inscrire. Gratuit, à partir de 7 ans.

Le saviez-vous ? à la médiathèque vous pouvez trouver une sélection de jeux de société mis à votre disposition pour jouer en famille ou entre amis. Jeu sur place uniquement (pas de prêt).

Horaires d'ouverture :

Lundi : 16h – 18h (1^{er} lundi du mois uniquement)

Mercredi : 14h – 19h

Vendredi : 16h – 18h30

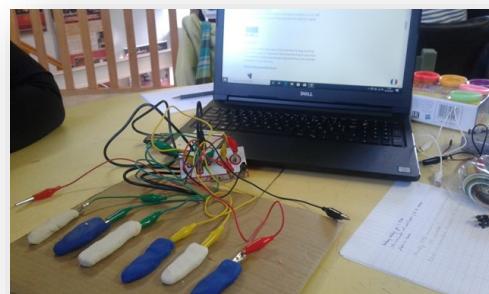
Samedi : 10h – 12h

Envie de nous rejoindre ? Vous disposez d'un peu de temps, vous êtes à la recherche de contacts enrichissants, vous souhaitez transmettre votre passion de la lecture, du cinéma, de la musique, du jeu vidéo...et vous désirez vous impliquer dans la vie culturelle de la commune ?

N'hésitez pas à nous contacter.

2 rue du Stade - 02-43-37-76-32 / mediatheque.bourgneuflaforet@orange.fr

Suivez-nous sur Facebook et Instagram : [@mediatheque.bourgneuflaforet](https://www.instagram.com/mediatheque.bourgneuflaforet)



Les écoles



L'école publique accueille 85 élèves répartis sur 4 classes :
TPS-PS-MS, GS-CP, CE1-CE2 et CM1-CM2.

Projet d'école 2018-2020 : « Le Bien être des élèves »

Le projet est décliné pour 4 ans sur 3 axes :

Chacun trouve sa place dans **un bon climat de classe** : accueil individualisé, tutorat, conseil de cour ou de classe pour exprimer ses ressentis.

Savoir lire et écrire : projet de lecture entre les classes, alimentation du blog, intervention des bénévoles de « Lire ou faire lire ». Si vous êtes retraités et avez 1h/15 jours à donner, contactez-nous.

Enseigner les gestes d'éco-citoyenneté : continuer l'entretien des jardins et jardinières, découvrir le monde animal qui nous entoure (cour, jardin) et comprendre son importance.

Développer la culture : L'ensemble des classes va profiter des compétences de Cécile Guihard, professeur de musique, pour travailler un **projet autour des percussions**.

La classe de CM travaille pour 7 séances sur les **danses traditionnelles** avec l'association La Bouèze.

L'école propose :

2 sorties au **cinéma** par classe et par an

des spectacles des Jeunesses Musicales de France au **théâtre de Laval**.

des spectacles au **Pays de Loiron**. Les élèves de CE et CM ont découvert le spectacle « Phasmes » en octobre.

déplacement à la **bibliothèque municipale** pour lire et emprunter un livre



Combiner sport et vivre ensemble : Dans le cadre de la **journée du sport scolaire**, le 25 septembre, les élèves de CE et CM ont vécu une belle matinée sportive et formative. Depuis quelques années, nous partageons des ateliers avec les adultes handicapés des foyers de vie de Port-Brillet et du Bourgneuf. L'alchimie a encore parfaitement fonctionné. Les élèves ont accepté les adultes handicapés et ils les ont encouragés. Les adultes se sont sentis soutenus et ont donné le meilleur d'eux-mêmes.

De septembre à novembre, les élèves de CP et CM se sont rendus à la piscine d'Ernée, et ceci pour 9 séances. Les GS et CE s'y rendront les mardis après-midi des mois de mars et avril. Nous aurons besoin de parents accompagnateurs, avis aux volontaires ! L'objectif de ces séances est d'obtenir « **l'attestation du savoir nager** ».

Classe découverte : Pour les 23 CM, le point fort de cette année sera la classe de neige au Collet d'Allevard en Isère du 13 au 19 janvier 2020. Au programme : ski alpin, découverte du milieu montagnard et du secourisme en montagne. Ce séjour est, en partie, financé par la municipalité et par l'Association de Parents d'Elèves.

Service civique : L'école a la possibilité d'accueillir un service civique. Le candidat doit avoir entre 18 et 25 ans. Il suivra les horaires de classe pour accomplir les missions suivantes : gestion de petits groupes d'élèves ou de la bibliothèque et préparation de matériel.

Une matinée « Portes ouvertes » sera organisée le samedi 14 mars pour faire découvrir l'école aux enfants nés en 2017 et 2018.

Voici l'adresse du site Internet de l'école : www.1000mots.jimdo.com N'hésitez pas à y faire les curieux !

Contact : Emilie LEFEVRE (vendredi toute la journée au 02.43.37.73.05)



APE L'Association de Parents d'Elèves organise tout au long de l'année plusieurs actions pour récolter des fonds mais aussi pour créer des moments de rencontre entre les différentes familles de l'école. Un goûter de Noël a été organisé début décembre pour le plus grand plaisir des enfants.

L'importante dépense de l'APE pour 2020 sera la participation de neige des CM en janvier 2020. Une vente de saucisson aura lieu au printemps 2020.

L'APE vous souhaite une belle année 2020

Présidente : Noémie GAIGNER au 02.43.58.11.61

[www.facebook.fr/APE Ecole publique "Les mille mots" Le Bourgneuf la forêt](http://www.facebook.fr/APE Ecole publique)

Voici les dates à retenir

Loto le dimanche 8 mars 2020

Vide grenier le dimanche 17 mai 2020

Fête de l'école le dimanche 21 juin 2020

L'école accueille cette année 80 enfants répartis dans 4 classes : PS-MS, GS-CP, CE1-CE2 et CM1-CM2.

Au fil du temps, tel est le projet pédagogique de cette année scolaire.

Ce thème sera étudié tout au long de l'année à travers de nombreuses activités avec en particulier :

- Le projet musical mené avec Cécile GUIHARD : il permettra aux enfants de créer l'accompagnement sonore d'une histoire en lien avec l'époque médiévale, avec l'utilisation des structures sonores Baschet.
- La découverte des richesses du patrimoine mayennais avec, tout au long de l'année, la visite et la participation à des ateliers pédagogiques sur plusieurs sites comme ceux de Jublains, Saulges, Sainte Suzanne ou Entrammes.

Le départ en classe découverte des CE/CM avec la visite de plusieurs châteaux de La Loire et du zoo de Beauval.



D'autres activités sont également proposées aux enfants cette année :



- La traditionnelle randonnée pédestre de cohésion en septembre sur le sentier pédestre de l'Aumarin.
- La poursuite de l'aménagement de la cour de l'école avec de nouvelles plantations
- L'apprentissage d'une deuxième langue, l'allemand, pour les enfants en CM2, à raison d'une heure par semaine.
- La poursuite du projet en lien avec la lecture, le projet Silence On Lit qui propose quotidiennement aux enfants le temps de lire pour leur plaisir.

- L'arrivée d'une nouvelle enseignante spécialisée, Sabrina Lamiré assure un suivi particulier des enfants les plus en difficultés à raison de deux demi-journées par semaine.
- Un cycle de plusieurs séances de football pour les enfants de CE/CM
- L'activité piscine pour les enfants de la GS au CM2 au printemps 2020
- Les sorties au cinéma, à la bibliothèque et la participation aux spectacles proposés par la communauté de communes.
- L'après-midi « Carnaval » avec un échange de chants et de poésies à la maison de retraite et la journée « bol de riz » .
- La participation aux journées sportives d'athlétisme organisées en fin d'année avec le secteur et le voyage scolaire de fin d'année.
- Une journée de rencontre entre les CM2 et les 6^{ème} du collège de St Pierre la Cour.
- Une formation spécifique des CM pour l'obtention du permis vélo et internet.
- La participation des enfants à la commémoration de l'armistice du 11 novembre.

Suite à un travail de recherche dans les classes sur des tracés au sol, les parents se sont mobilisés pour réaliser l'été dernier ces différents tracés et les enfants peuvent maintenant en profiter pendant les récréations.



La rénovation du site internet de l'école (www.ecolestjoseph53.fr) permet de dynamiser la communication entre l'école et les parents.

L'actualité de l'école peut aussi être suivie sur Facebook : Ecole St Joseph du Bourgneuf La Forêt.

Contact directrice : Mme Le Costaouec au 02.43.37.12.95 ou stjoseph.bourgneuf53@orange.fr

Les autres temps forts de l'école

Les associations APEL et OGEC remercient les personnes présentes à la soirée choucroute de la Mer d'Octobre, la prochaine aura lieu le 17 octobre 2020.

Présidente APEL, Mélanie CHANCE au 06.52.51.42.18

Parmi les autres actions menées tout au long de l'année on peut citer :

- le Noël de l'école avec les familles, le loto OGEC, le dimanche 2 février 2020. Vous pouvez réserver vos places au 06.27.05.64.22 ou auprès de l'organisateur JC, la vente de brioches, jus de pommes, sapins de Noël et de saucissons et la kermesse du dimanche 28 juin 2020.

Présidente OGEC Nathalie GAUTRAIS au 06.27.05.64.22

La vie associative

La Ritournelle



Depuis septembre 2019, les enfants de la micro-crèche « **La Ritournelle** » ont pu rencontrer leurs voisins du rez de chaussée : les enfants de l'accueil de loisirs « **Croq' loisirs** » ! Des ateliers en commun ont désormais lieu à chaque vacance scolaire ; nous avons fait une sortie au parc de Morfelon, un atelier motricité et une séance de peinture corporelle.

Grâce au soutien de l'association Familles Rurales Le Bourgneuf – Bourgon avec l'achat d'un mini-four, désormais de bonnes odeurs s'échappent de notre cuisine où sont préparés régulièrement de délicieux gâteaux !

On signe à la crèche ! L'équipe de professionnelles s'est formée l'an dernier à la communication gestuelle. Pour partager son expérience, l'équipe a invité les parents à une soirée d'échanges le 18 novembre autour de la communication gestuelle associée à la parole.

Pour clôturer cette année qui restera une année importante dans l'histoire de la structure avec l'emménagement dans les nouveaux locaux en février 2019, la compagnie « **Sac à Malice** » interviendra le 10 décembre pour le spectacle de Noël. Ce spectacle sera proposé aux familles qui fréquentent la structure et sera suivi d'un goûter convivial.



Pour tous renseignements, n'hésitez pas à nous contacter au 02 43 37 16 83 ou par mail à la.ritournelle53@orange.fr

Les Lurons Bourgneuviens

La troupe des Lurons Bourgneuviens remonte sur les planches et vous présentera les pièces suivantes :

« **Trop Tard** » de Marie Laroche-Fermis par les jeunes
et « **Tout Bascule** » d'Olivier Lejeune par les adultes

Voici les dates de représentations au Trianon pour 2020 :

Samedi 29 Février à 20h30 et Dimanche 1^{er} Mars à 14 h 30
Samedi 7 Mars à 20 h 30 et Dimanche 8 Mars à 14 h 30
Et Samedi 4 Avril à 20h30 pour l'Association du Football du Bourgneuf



Une permanence de vente de tickets est prévue le Dimanche 9 Février 2020 de 9h30 à 12h30 à la Salle des Fêtes du Bourgneuf.

Notre blog : <http://lesluronsbourgneuviens.unblog.fr/>

Gym

Toujours fidèles, une bonne trentaine d'adhérents font preuve de beaucoup d'énergie autour de notre animatrice. Il est toujours possible de s'inscrire.

Les cours ont lieu le VENDREDI de 9h à 10 h



Contacter Fernande GRANGER au 07.80.38.16.22 Tous nos vœux pour l'année 2020.

BILAN de l'Union des Commerçants & Artisans du Bourgneuf la Forêt 2019



L'année 2019 s'achève et l'Union des Commerçants & Artisans compte 35 adhérents.

Nous organisons une soirée brésilienne, avec DJ le 18 janvier 2020 à la Salle polyvalente du Bourgneuf. Les places sont en vente chez les commerçants et artisans.

Puis la quinzaine commerciale aura lieu du lundi 13 avril au dimanche 26 avril 2020, avec les portes ouvertes les 25 & 26 avril, à la Salle polyvalente, où de nombreux lots pourront être gagnés, pour une valeur totale de 1300 €. Au cours de cette porte ouverte, la restauration (entrecôtes, huîtres, saucissons...) et des animations sont prévues sur place.

- le samedi, nous vous attendons nombreux lors cette première journée, qui s'achèvera par un apéro/concert, en partenariat avec Le Bourgneuf la folie.

- concert du chanteur Mazarin (ex groupe La Casa) de 17h30 à 19h.

- le dimanche vers 9h, les motards ont du cœur feront un arrêt sur le site des portes ouvertes (environ 180 motos).

Et pour terminer ce week-end, le tirage au sort des lots aura lieu à 17h30 le dimanche.

Nous comptons sur votre présence lors de nos manifestations.

Amicalement,

Le Président de l'UCAB



Deux ans après sa création, l'Association Cousettes & Cie compte 25 adhérentes : 18 adultes et 7 jeunes âgées de 10 à 14 ans.

Les Cousettes « adultes » se réunissent le mardi soir à la salle Saint Martin. Un créneau est proposé de 20h à 22h 45. Chacun arrive et part quand il le souhaite. Chaque membre apporte son projet libre couture, tricot, broderie... Tout projet autour du fil. Pas de « prof » : Nous pouvons compter sur les compétences de chacun pour avancer sereinement dans nos projets. Débutants ou confirmés : chacun est le bienvenu !



Le cours des « jeunes » est actuellement complet. Une liste d'attente est mise en place pour les jeunes intéressés. Les jeunes inscrits s'engagent par trimestre.



L'Association participe à différentes animations et projets, tels que la confection des coussins cœur en faveur de la Ligue contre le cancer pour les personnes atteintes d'un cancer du sein, le projet de la réalisation d'un raconte tapis en lien avec la médiathèque du Bourgneuf la Forêt et la participation au marché de Noël du P'tit Marché du Bourgneuf-la-Forêt.

L'Association remercie Carole BOURNY, secrétaire des Cousettes & Cie pendant deux ans et à l'origine de la création de l'Association avec le bureau et les premiers membres.

Bienvenue à Eva Simon, nouvelle secrétaire qui a intégré le bureau en octobre dernier.

Si vous êtes intéressé, n'hésitez pas à contacter la Présidente, Sandrine BRAULT au 06 77 74 93 95 ou par mail : cousettesetcie53@gmail.com

La vie associative CUMA

L'année se termine avec des difficultés liées aux pluies automnales pour effectuer les dernières récoltes et les emblavements, alors que l'été a été particulièrement chaud et sec.

Malgré tout, l'activité de la CUMA est restée dynamique grâce à des matériels récents et performants.

L'année 2019 se caractérise notamment par le renouvellement de la faucheuse et l'achat d'un andaineur double.



Les membres du bureau et moi-même vous adressons nos meilleurs voeux pour l'année 2020.

Le Président
Nicolas Trotin



Le **vendredi 26 juillet**, l'association du p'tit marché s'est associé à l'événement des **Estivales Aggro** sur la commune du Bourgneuf.



Pour l'occasion, le p'tit marché s'est déplacé à la salle polyvalente en gardant ses horaires habituels. Après le spectacle Hop ! de la compagnie Fracasse de 12, l'association a servi **200 repas** préparés avec les produits Bio du p'tit marché.



Une bonne équipe de bénévoles a assuré la préparation et le service du repas ! Certains d'entre eux étaient présents le vendredi 8 novembre après le p'tit marché pour faire le bilan de la soirée

Notre **Assemblée Générale** se tiendra la **samedi 7 mars 2020** à 10h30, à la mairie du Bourgneuf (salle du Conseil). L'occasion de découvrir le fonctionnement, les activités et les projets de l'association.

Pour nous contacter auptitmarche53@gmail.com ou directement au p'tit marché - ZA la Fontaine - 11 rue du Doué – Au Bourgneuf

Les petits lutins (LEAP)

Le Leap « Les Petits Lutins » organise, comme chaque année, son spectacle de Noël. Il sera animé par Brigitte LASNE, assistante maternelle et aura pour titre « La Moufle ».

Le Samedi 25 Janvier 2020, nous inviterons les parents et grands-parents des enfants venant aux séances du jeudi à une animation sur le thème du langage des signes. Au cours de cette rencontre les assistantes maternelles et Séverine, notre animatrice, présenteront l'initiation au langage signé, réalisé par les petits loups.

Nous terminerons ce temps d'échange autour d'une brioche.



Pour plus de renseignements sur le Leap, contactez Maryline Forveille au 07.50.91.27.12

La vie associative

Association des Landes Mayennaises

Les Randonneurs des Landes Mayennaises regroupent une cinquantaine d'adhérents, majoritairement des marcheurs mais aussi quelques randonneurs équestres.

Le calendrier annuel prévoit une sortie dominicale par mois de janvier à mai et d'août à décembre. En juin et début juillet la sortie mensuelle fait place à des randonnées du soir, cinq mercredis ont été retenus (voir programme ci-dessous).

Une sortie vélo est également programmée le dimanche 5 juillet.

La 15ème Rando Loisirs du Pays de Laval au Bourgneuf-la-Forêt le dimanche 5 avril.

Le dimanche matin 5 avril l'Office de Tourisme du Pays de Laval organise une randonnée pédestre et équestre au Bourgneuf-la-Forêt.

Accueil place de la Tannerie avec boissons offertes à partir de 9h00

Randonnée pédestre : départ 9h15 boucle de l'Aumarin (11 km)

Randonnée équestre : départs échelonnés entre 9h00 et 9h45 pour une boucle d'une vingtaine de km.

Possibilité d'inscription à un buffet froid le midi.

Renseignements : pour la randonnée pédestre, Michel Rose au 06.85.17.91.22

pour la randonnée équestre, Valérie et Jean-Luc Maufroy au 06.13.59.24.33

Marche nordique.

La marche nordique se pratique avec des bâtons afin d'utiliser leur force propulsive. C'est une marche sportive qui est encadrée par un accompagnateur diplômé de l'association. Les sorties ont lieu, sauf exception, le 1er dimanche de chaque mois à 9h30.

L'Assemblée Générale se tiendra le dimanche 19 janvier 2020 à St Pierre-la-Cour, salle des Rencontres, route de Launay-Villiers à partir de 17h00.

Le traditionnel Brevet du 1er mai aura lieu à Pontmain avec les habituels parcours de 5, 10, 20, 30, 40 et 50 km.

Contact pour les renseignements, les adhésions, l'envoi du calendrier annuel : Michel ROSE au 06.85.17.91.22 ou par mail à micherose@wanadoo.fr

Le calendrier du 1er semestre 2020.

Dimanche 19 janvier à St Pierre-la-Cour, 14h00 parking de l'église.

Dimanche 16 février à St Berthevin-la-Tannière, 14h00 parking salle polyvalente

Dimanche 22 mars à Changé, 14h00 parking de la Mairie

Dimanche 26 avril à Lévaré, 14h00 place de l'église

Dimanche 17 mai à La Chapelle-au-Grain, 14h00 place de l'église

Mercredi 3 juin à Chailland, 19h45 place de la Mairie

Mercredi 10 juin à Juvigné, 19h45 chemin de Vivain route La Croixille-Juvigné

Mercredi 17 juin à Laval, 19h45 place de la Commune Le Bourny

Mercredi 24 juin à Launay-Villiers, 19h45 place de la Mairie

Mercredi 1er juillet à Changé, 19h45 parking de la Mairie.

Marches nordiques.

Dimanche matin, départ 9h30.



5 janvier : Saint-Berthevin voie verte..... **2 février** : L'Huisserie dans le bois

1er mars : Saint-Berthevin voie verte..... **29 mars** : Bois des Gravelles Port-Brillet

3 mai : Saint-Berthevin voie verte **2 août** : Bois des Gravelles Port-Brillet

6 septembre : La Chapelle Erbrée **4 octobre** : Bois de Châtenay Juvigné

1er novembre : L'Huisserie dans le bois..... **6 décembre** : Saint-Berthevin voie verte

Lieux de départ :

Saint-Berthevin : parking voie verte après Gruau **Juvigné** : parking sur site

La Chapelle-Erbrée : parking de l'église **Port-Brillet** : parking étang du Moulin Neuf

L'Huisserie : parking à droite sur la route du bois entre le lycée agricole et le village de L'Huisserie.



La vie associative

La Pêche bourgneuvienne



Suite aux travaux de contournement du plan d'eau de Morfelon qui devraient se terminer au 1er trimestre 2020, ce plan d'eau sera désormais en eaux closes, le bureau de la Pêche s'est réuni pour fixer les tarifs pour 2020.

| | Carte journalière | Carte annuelle |
|-----------------------------------|--------------------------------------|--|
| Adultes | 3€ la canne ou 5€ les 2 cannes | 40€ ou 30€ (si la carte fédérale est prise au Bourgneuf-Restaurant l'Alica ou sur Internet) |
| Enfants de moins de 12 ans | 2€ la canne | 20€ pour 1 canne |

Les cartes pour Morfelon seront à vendre au Bar PMU du Bourgneuf.

Le nouveau règlement sera affiché sur les panneaux habituels autour de l'étang.

AGENDA :

Dimanche 7 Juin 2020 : Fête de la Pêche
Concours du Haut-Anjou : date non fixée
Des journées spéciales pourront être organisées avec un lâcher de truites ; une carte spéciale sera vendue :
- 7€ la demi-journée/pêcheur avec une prise maximum de 6 truites
- 12€ la journée/pêcheur avec une prise maximum de 12 truites



Tennis de table

L'association du Tennis de Table Bourgneuf/St-Ouen a participé au forum des associations le 31 Août à St-Ouen et un tournoi familial s'est déroulé au Bourgneuf le 13 septembre pour se remettre dans le jeu avant le commencement du championnat. Cette année, 4 équipes seniors ont été engagées, une super D2, une D3, deux D4 ainsi qu'une équipe Jeunes en championnat départemental.



Les entraînements :

Le lundi - de 19h à 21 h encadrés par Pierre-Alexandre, entraîneur du club,
Le mardi - de 18h45 à 20 h pour les jeunes débutants (- de 11 ans) encadrés par Yann
- de 18h45 à 20h30 pour les autres jeunes avec Pierre-Alexandre
- à partir de 20h30, les seniors viennent s'entraîner entre eux dirigé aussi par Pierre-Alexandre

Les projets de l'année :

- Galette des Rois Mardi 14 Janvier 2020 à 20 h à salle des Fêtes du Bourgneuf
- 60 ans du club et AG Samedi 20 Juin 2020 à 20 h à la Salle du Bourgneuf.
- Loto Dimanche 25 Octobre 2020

Contacts : site Internet du club : <http://tticbourgneufsaintouen.blogspot.fr>

Mail : contact.ttic@gmail.com

Bonnes fêtes de fin d'année,



Pétanque

L'année 2020 va bientôt commencer pour la pétanque avec ses 47 adhérents.

L'effectif s'est beaucoup rajeuni et l'an prochain, nous dépasserons les 50 adhérents. L'accueil de nouveaux joueurs se fait les mardi, jeudi et samedi après-midi de 14h à 17h au terrain de Morfelon, avec une simple adhésion annuelle de 15 euros.

L'assemblée générale annuelle, avec galette des rois, se déroulera courant janvier.

Bonne année à tous. Pour vos contacts :

M. Jean-Claude PIAUX au 0243374165 ou André LINAY au 0686914380



Une saison 2019-2020 relancée pour l'ASB. Notre club reste familial. L'effectif est de 170 licenciés. Il y a 90 jeunes ; les seniors, vétérans, féminines, les deux arbitres et les dirigeants représentent 80 personnes. Sans oublier nos bénévoles.

Quelques changements dans le bureau dirigeant : Florent Fougères (secrétaire) et Olivier Ruffault (vice-président) ont quitté le bureau. Le bureau se féminise avec 2 nouvelles arrivées, Marjorie Boisseau en tant que secrétaire et Fabienne Jouvin secrétaire-adjointe ; Lohann Chateau devient vice-président.

Ecole de foot :

L'école de foot comporte une équipe pour chaque catégorie d'U7, U9, U11.

Le reste des catégories est représenté dans le Groupement Jeunes Hermine Bourgneuf Genest. Ces catégories sont dirigées par un salarié à temps plein (Flavien Couëffé) qui est très investi dans son poste.

Un changement par rapport à la saison passée nos U13 sont rentrés dans le groupement. Celui-ci est ainsi composé :

- deux équipes U13 une en 1^{ère} division et l'autre en 3^{ème} division.
- deux équipes U15 en 1^{ère} division et en 3^{ème} division.
- une équipe U17 en régional 3
- une équipe U18 en 2^{ème} division

L'école de foot pour la troisième fois de suite a obtenu le label jeune espoir pour 3 ans (2020-2022). Suite aux efforts faits en fin de saison dernière, nous avons également étoffé nos effectifs chez les féminines. Cette saison, nous avons 25 licenciées : les petites dans l'école de foot, une U13F, des filles chez les années collèges, années lycées et en seniors (en groupement avec ERNEE).

Les Seniors :

L'A.S.Bourgneuf est riche de trois équipes seniors.

- L'équipe A évolue en départemental 1; elle est en milieu de tableau en championnat et encore en compétition de la coupe du district Bernard POIRIER. L'objectif est de jouer les 3 premières places.
- L'équipe B découvre son nouveau championnat en départemental 3 ; elle est dans le milieu de tableau et a pour objectif de se maintenir.
- L'équipe C, en entente avec st Ouen des toits, joue en départemental 4.
- L'équipe féminine, en groupement avec Ernée, évolue en Régionale 3, elle se trouve dans la 2^{ème} moitié de tableau.
- L'équipe vétérans, en entente avec st Ouen des toits prend beaucoup de plaisir le dimanche matin.

Bénévoles :

Merci à tous nos bénévoles qui donnent toujours leur maximum pour que l'année sportive se déroule bien. N'oublions pas les traceurs de terrain et les membres du bureau.

Sponsors :

Merci à tous nos sponsors qui nous accompagnent et qui nous font confiance dans nos projets pendant la saison.

Evènements :

L'A.S.B vous propose quelques manifestations.

- 24 janvier 2020 : galette des rois
- 29 février 2020 : Soirée dansante (tarif adulte : 16€ enfant : 8€, vente auprès des membres de l'A.S.B)
- 04 avril 2020 : Soirée théâtre en partenariat avec les Lurons BOURGNEUVIENS, les places seront en vente le dimanche matin 09 février 2020 à la salle des fêtes
- 10 avril 2020 : Tarot (inscription courant Mars auprès de Yannick)
- 6 juin 2020 : Tournoi communal
- 19 juin 2020 : Assemblée générale

Les actualités du club sont sur notre site internet : <http://as-lebourgneuf.footeo.com>.

Pour la nouvelle année qui arrive, l'ensemble du club vous souhaite ses meilleurs vœux pour 2020.

Le club est à la recherche de toutes personnes intéressées pour entrer dans l'association, comme bénévoles, partenaires, arbitre, joueurs. Prendre contact auprès de Yohann : 06-07-35-65-11 ou Florian : 06-43-02-22-23

Les co-Présidents,
Y. Fouassier F. Sablé

La Mayenne terre de cinéma.

Après « LA FAMILLE BELIER » tourné dans la région de Lassay-Les- Châteaux et sorti en 2014, le second semestre 2019 a été marqué par le succès du film « AU NOM DE LA TERRE », tourné en Mayenne, principalement à St Pierre- sur-Orthe.

Les salles mayennaises ont bénéficié d'une belle fréquentation parfois en refusant de nombreuses personnes. Le succès de ces films permet de recevoir un certain public qui ne vient au cinéma que lors de ces « grands » rendez-vous et, nous le souhaitons, lui donne envie de revenir plus souvent. D'autres films n'ayant pas eu la chance d'avoir le même soutien commercial méritent aussi d'être vus...



Le film DEPUIS LES CHAMPS de Thomas Baudre a également été projeté au Trianon à plusieurs reprises (Lycée, festival Alimenterre, association). Un documentaire sur la vraie vie des agriculteurs en Mayenne.

« On vit dans une société étrange qui ne veut pas se voir vieillir. L'apparence prime sur le fond ». Guillaume Canet (Au nom de la terre)

Les animations du second semestre :

Fête de la musique le 05/07 : après l'animation à la Maison d'accueil, « les artistes » se sont produits place de l'église et ont déambulé jusqu'à la salle de cinéma pour un concert. Nous avons eu le plaisir d'accueillir des jeunes et moins jeunes tous aussi talentueux avec leurs instruments (accordéon, guitare, harpe, piano, flûte, voix...). Un succès grandissant qui nous encourage à continuer. Nous remercions les acteurs de cette belle journée et les invitons pour 2020.

Théâtre forum le 27/09: en partenariat avec la MSAIO (missions : soutien, accompagnement, insertion, orientation), sur le thème du bien-être des seniors. Un moment émouvant et joyeux qui a ravi le public.

Projet accordéon le 02/10 : en partenariat avec les bibliothèques du Pays de Loiron et Atmosphères53 (rencontre à la médiathèque, déambulation en musique et projection du film « Ultimo Tango ». L'histoire des deux plus beaux danseurs de la légende du tango.

Ciné-rencontre le 09/10 : Pierre Guicheney et Jean-Luc Bansard ont animé la soirée autour du film « Hospitalières et supplantes » (une leçon d'humanité). Un échange riche toutefois avec un public que nous attendions plus nombreux avec la présence de « l'enfant du pays ».

Festival Alimenterre 15/10-30/11 : trois séances dont une pour le jeune public, le dimanche matin 17 novembre (projection-animation sur le thème de l'environnement)

Ciné-enfants : ce sont environ 1500 élèves inscrits lors d'une quinzaine de séances.

Les rendez-vous de 2020 :

Plusieurs animations sont programmées :

« **Les Reflets du cinéma Africain** » du 13 au 24 mars avec le traditionnel apéro lecture (11/03) en partenariat avec Les bibliothèques et Atmosphères53.

« **Le festival lié à la jeunesse** » FESTI-JEUNES : plusieurs films et une soirée concert-cinéma le samedi 18 mars.

« **Ciné-rencontre** » autour du film LIBRE sur le thème « Ici et là-bas » en partenariat avec les bibliothèques et Atmosphères53.

« **La fête de la musique** » début juillet.

« **Les rencontres CINE-CLUB** » avec des films cultes : La leçon de piano / Un homme et une femme/ Le sixième jour/ La mariée était en noir.



L'équipe du Trianon vous remercie de votre fidélité et vous souhaite une très belle année 2020, pleine d'émotions et de bonheur.

Prix d'une place : Adulte 5 €, Enfant de – de 14 ans 4€
Carte 5 entrées : Adulte 20 €, Enfant de –de 14 ans 15 €

Nous contacter : cinema.le.trianon@orange.fr

Programme sur Allociné, Facebook, site : letrianon.pagesperso-orange.fr



L'ADIL vous informe : un point sur Les diagnostics obligatoires

Les diagnostics immobiliers visent à informer l'acquéreur ou le locataire sur certains aspects du logement qu'il projette d'acheter ou de louer, ils sont obligatoires.

A la location...

lors de la signature du bail et de son renouvellement, le bailleur doit fournir un ensemble de diagnostics. Ils sont regroupés au sein d'un dossier de diagnostic technique qui est annexé au bail et transmis au locataire par voie dématérialisée (courrier électronique par exemple) sauf s'il s'y oppose.

Le dossier comprend les documents suivants :

- le diagnostic de performance énergétique,
- un état de l'installation intérieure d'électricité et de gaz de plus de quinze ans,
- pour les logements construits avant 1949, le constat de risque d'exposition au plomb,
- dans certaines zones, un état des risques et pollutions,
- un état d'amiante (décret fixant ses modalités à paraître).

A la vente...

Lors de la promesse de vente, ou, à défaut de promesse, lors de la vente, le vendeur fournit à l'acquéreur un dossier de diagnostic technique qui comprend :

- les constats ou états relatifs à l'amiante, au plomb, aux termites (zones à risques), aux risques naturels et technologiques, à la performance énergétique et aux installations intérieures de gaz et d'électricité (liste à adapter selon la date de construction et la situation du bien) ;
- pour la vente d'une maison individuelle : le document relatif à l'installation d'assainissement non collectif ;
- dans certaines zones : une information sur la présence d'un risque de mérule.

Nota bene : s'agissant de la vente d'un logement en copropriété, la superficie exacte du lot (loi Carrez) doit figurer dans l'avant-contrat et dans l'acte de vente définitif. Le mesurage par un professionnel est recommandé pour éviter tout risque d'erreur.

Par ailleurs, que vous soyez acquéreur ou vendeur, si vous souhaitez en savoir plus sur l'état de l'ensemble du bâtiment vous pouvez demander une expertise complète à un professionnel spécialisé, un expert immobilier, ou un architecte par exemple.

Pour de plus amples informations vous pouvez consulter notre site internet www.adil53.org

Ou contacter l'un de nos juristes au 02 43 69 57 00

L'ADIL 53 se situe à Laval au 21, rue de l'Ancien Evêché « Maison de l'Habitat »

L'ADIL 53 (Agence Départementale d'Information sur le logement) a pour mission d'assurer un conseil neutre et gratuit sur tous les aspects juridiques, financiers et fiscaux liés au logement.

ADIL de la Mayenne
21 rue de l'Ancien Évêché
BP 70 837
53000 LAVAL
Téléphone 02 43 69 57 00
Télécopie : 02 43 68 36 19
adil53@orange.fr

POLLENIZ, la protection des végétaux, la préservation de l'environnement et de la santé publique

POLLENIZ est une association qui accueille tous les propriétaires et détenteurs de végétaux et produits végétaux. Elle est issue de la fusion régionale de la FREDON et des FDGDON, en Pays de la Loire. Marc PONDAVEN a initié le projet stratégique en 2015 et la fusion a été effective en janvier 2019. Il assume les fonctions de Directeur Général depuis 3 ans. Le bureau de POLLENIZ est présidé par Serge GELOT et ses membres sont : Roland FOUCAULT, Alain COLAS, Catherine GIRAUT, Alain PELLOQUIN et Joël FRUNEAU.

L'adhésion est ouverte aux professionnels (productions agricoles et revendeurs de végétaux), aux collectivités territoriales et EPCI (Établissements publics de coopération intercommunale), aux jardiniers amateurs et autres propriétaires d'espaces végétalisés et aux opérateurs (groupements communaux ou intercommunaux, acteurs de certaines luttes collectives).

POLLENIZ a pour mission de veiller au bon état sanitaire des végétaux et produits végétaux (productions agricoles, productions cultivées par le particulier dans son jardin et végétaux des espaces verts, végétalisés, naturels...) pour éviter des impacts économiques, environnementaux et de santé publique dus aux dangers phytosanitaires, à des organismes émergents, à des espèces exotiques envahissantes (Ragondin, Frelon asiatique), à des espèces animales ou végétales posant des problèmes de santé publique (Berce du Caucase, Ambroisie à feuilles d'armoise).

POLLENIZ intervient sur l'ensemble de la région Pays de la Loire avec un siège social dans le Maine-et-Loire et 4 antennes départementales en Loire-Atlantique, Mayenne, Sarthe et Vendée. La force de POLLENIZ repose sur son organisation opérationnelle : 67 collaborateurs permanents, 15 à 20 collaborateurs temporaires pour faire face à certaines activités saisonnières et un réseau de bénévoles, opérateurs acteurs de la ruralité, mais également des moyens opérationnels adaptés et spécialisés.

POLLENIZ publie régulièrement ses bulletins de santé du végétal et son flash sanitaire mensuel. Vous pouvez retrouver POLLENIZ sur Facebook, Twitter et LinkedIn et sur www.polleniz.fr.

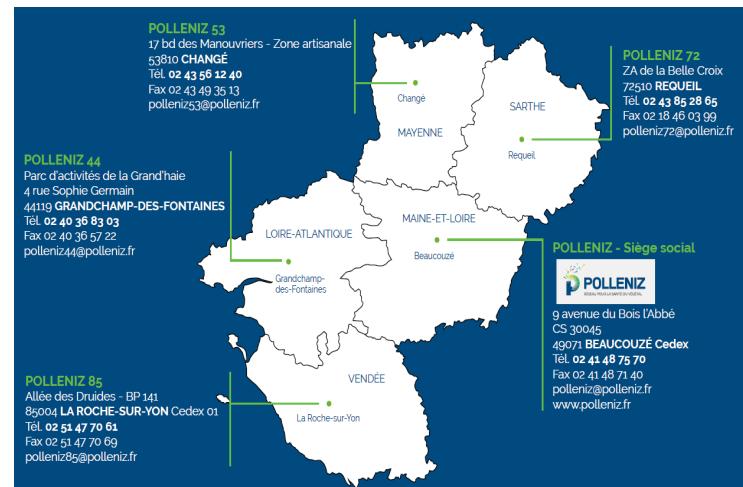


Illustration : carte des Pays de la Loire.



Focus sur la berce du Caucase en Mayenne

En 2019, Polleniz, en partenariat avec le Conseil Départemental de Mayenne et l'Agence Régionale de la Santé, a amorcé un travail d'ingénierie et d'actions sur la Berce du Caucase. Cette plante, au potentiel de développement néfaste pour la biodiversité, est désormais classée "Espèce Exotique Envahissante" (EEE) au niveau européen. De plus, elle représente un enjeu de santé publique fort puisque sa sève est photosensible c'est-à-dire qu'elle peut occasionner de graves brûlures. Avant l'été, un foyer de plus de 100 m² situé sur la commune de Saint-Germain-le-Fouilloux sur le lieu-dit La Gerrerue en bordure d'un étang, a nécessité la mise en place d'un plan d'action. Suite au diagnostic-risque effectué par les services de POLLENIZ le 3 juin dernier sur ce site (foyer le plus important connu en surface en Pays-de-la-Loire), un chantier d'arrachage organisé par POLLENIZ a été réalisé avec succès le 1^{er} août, avec son réseau de bénévoles. Une réunion de présentation du projet a eu lieu le 3 septembre pour restituer le travail effectué.

Habitat



Aides à l'habitat

Un interlocuteur unique à votre écoute

Vous souhaitez améliorer votre logement, procéder à des travaux d'isolation ou adapter votre habitation pour faciliter votre vie quotidienne ? N'hésitez pas à contacter SOLIHA. Missionné par Laval Agglo, l'opérateur est là pour vous accompagner, vous conseiller et vous informer sur les aides auxquelles vous auriez droit.

À compter du 1er janvier 2020, Laval Agglo lance un dispositif de requalification des logements du parc privé à l'échelle des 34 communes. Ce programme s'adresse aux propriétaires occupants, aux investisseurs mais aussi aux syndics de copropriétés et aux particuliers qui achètent un bien ancien en centre-ville ou en centre-bourg et qui souhaitent y engager des travaux : rénovation énergétique, adaptation du logement à la perte d'autonomie, investissement locatif, sont directement concernés.

SOLIHA vous informera sur les possibilités techniques et financières qui vous sont offertes et saura vous guider dans votre projet. Sous certaines conditions, Laval Agglo pourra vous attribuer des aides, parfois cumulables avec celles de l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH). Vous pourrez bénéficier dans ce cas d'un accompagnement gratuit. Si vos ressources dépassent le plafond d'attribution des subventions, SOLIHA vous orientera vers les services compétents de la Maison de l'Habitat (ADIL et Espace Info Énergie) qui dispensent des conseils neutres et gratuits aux particuliers.

À Laval, en lien avec l'opération « Action cœur de ville », des aides complémentaires pourront être accordées sous conditions, notamment en cas de création de logements plus grands, de local commun dans les immeubles ou pour la rénovation de maisons à pans de bois, dans le centre ancien.

Le principe de ce programme est d'encourager la rénovation des logements existants sur l'ensemble du territoire, afin de redynamiser les centres-villes et centres-bourgs. La démarche s'inscrit dans le 4^e Programme Local de l'Habitat (PLH) piloté par Laval Agglo. Objectif affiché : 230 logements par an, d'ici fin 2024.

Pour en savoir plus, contacter SOLIHA, Maison de l'Habitat, 21 rue de l'Ancien-Évêché, à Laval. Tél : 02 43 91 19 91.

Des diagnostics obligatoires

Les diagnostics immobiliers visent à informer l'acquéreur ou le locataire sur certains aspects du logement qu'il projette d'acheter ou de louer. Ils sont obligatoires.

À la location...

Lors de la signature du bail et de son renouvellement, le bailleur doit fournir un ensemble de diagnostics, regroupés au sein d'un dossier de diagnostic technique. Celui-ci est annexé au bail et transmis au locataire par voie dématérialisée (courrier électronique par exemple), sauf s'il s'y oppose. Il comprend :

- le diagnostic de performance énergétique,
- un état de l'installation intérieure d'électricité et de gaz de plus de quinze ans,
- pour les logements construits avant 1949, le constat de risque d'exposition au plomb,
- dans certaines zones, un état des risques et pollutions,
- un état d'amiante (décret fixant ses modalités à paraître).

À la vente...

Lors de la promesse de vente, ou, à défaut, lors de la vente, le vendeur fournit à l'acquéreur un dossier de diagnostic technique qui comprend :

- les constats ou états relatifs à l'amiante, au plomb, aux termites (zones à risques), aux risques naturels et technologiques, à la performance énergétique et aux installations intérieures de gaz et d'électricité (liste à adapter selon la date de construction et la situation du bien) ;
- pour la vente d'une maison individuelle : le document relatif à l'installation d'assainissement non collectif ;
- dans certaines zones : une information sur la présence d'un risque de mèrule.

Pour de plus amples informations vous pouvez consulter le site www.adil53.fr, ou contacter un juriste au 02 43 69 57 00. L'ADIL 53 (Agence Départementale d'Information sur le logement) se situe à Laval au 21, rue de l'Ancien Evêché « Maison de l'Habitat ». Elle a pour mission d'assurer un conseil neutre et gratuit sur tous les aspects juridiques, financiers et fiscaux liés au logement.

Maison de services au public (MSAP)

Forum « Bien vieillir »

Mardi 28 janvier 2020 - Maison de services au public, Maison de Pays – ZA La Chapelle du Chêne à Loiron-Ruillé



- Stands d'information de 9h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30 - Entrée gratuite et ouverte à tous
- Ateliers - Sur inscription dans la limite des places disponibles
- 15h : Pièce de théâtre « Madame Reinette » prévention des chutes à domicile chez les seniors – Sur inscription dans la limite des places disponibles

Toutes les informations au 02 43 02 19 31 ou à msap@agglo-laval.fr

Eaux Pluviales - Eaux Usées

TRANSFERT DE LA COMPETENCE au 1^{ER} JANVIER 2020 à Laval Agglo

Eaux Pluviales

Les communautés d'agglomération doivent désormais exercer au titre de compétence obligatoire la gestion des eaux pluviales urbaines. Cette compétence consiste en la collecte, le transport, le stockage et le traitement des eaux pluviales pour les aires urbaines.

Laval Agglo disposera donc de cette compétence à compter du 1^{er} janvier 2020 pour l'ensemble de ses 34 communes. Des conventions de délégation de gestion et de financement du service pourront être signées avec les communes qui le souhaitent. La commune du Bourgneuf-la-Forêt aura à en délibérer début d'année 2020.

Assainissement Collectif

Au 1^{er} janvier prochain, Laval Agglo exercera également la compétence assainissement pour les communes de l'ex-Pays de Loiron. Cette compétence était jusque-là exercée par les communes. La redevance continuera d'être appliquée par la société SAUR sur la facture d'eau potable.

Les services techniques de la commune devraient continuer à assurer le suivi de la station d'épuration, l'intervention sur les réseaux et les contrôles de raccordement et lors de mutations moyennant un versement de la charge financière par Laval Agglo.

Les modalités de fonctionnement et les contacts seront précisés au bulletin de juin 2020.

Environnement nature

Broyage, bon à savoir !

Laval Agglo vous soutient dans votre démarche et vous rembourse jusqu'à 100 € sur la location d'un broyeur. En cas d'achat, c'est 10% du montant (dans la limite de 100€) qui vous est remboursé.

Pour bénéficier de cette subvention, il faut :

- Habiter sur le territoire de Laval Agglo,
- Louer ou acheter un broyeur auprès des loueurs, dans le commerce ou sur internet,
- Faire une demande de remboursement avec une copie de la facture accompagnée d'un RIB.

Envoyez-la par courrier à :

Laval Agglo – Hôtel communautaire
Service Environnement Nature
1 place du Général Ferrié
53000 Laval

ou par email à environnement@agglo-laval.fr



De plus en plus de particuliers louent une chambre de leur habitation principale voire leur maison entière sur du court terme afin de générer un revenu. Avant de démarrer votre activité, des obligations administratives spécifiques sont incontournables.

Le particulier qui loue son logement pour une courte durée est-il assujetti à la taxe de séjour ?

Non, c'est les personnes hébergées qui le sont.

La taxe de séjour est collectée par tous les hébergeurs, hôteliers et propriétaires qui des auprès des personnes hébergées résidant à titre onéreux sur le territoire et reverse celle-ci à Laval Agglomération.

Un propriétaire qui loue sa résidence secondaire en location saisonnière doit facturer la taxe de séjour aux vacanciers, qu'il soit professionnel ou non professionnel du tourisme.

Un particulier qui propose sa résidence principale à la location courte durée, que ce soit à la semaine en tant que location meublée ou bien la nuitée, doit aussi collecter la taxe de séjour.

À compter du 1^{er} janvier 2019, si vous faites appel à une plateforme internet comme intermédiaire de paiement, la collecte de la taxe de séjour lui revient.

Modalités :

Le propriétaire a l'obligation de déclarer son activité à l'administration avant la mise en location. Pour accomplir cette formalité de déclaration, il faut utiliser l'imprimé cerfa n°14004*04 pour les meublés de tourisme ou n°13566*03 pour les chambres d'hôtes, à adresser à la mairie dont dépend le logement. Toutefois, un propriétaire qui loue occasionnellement sa résidence principale (c'est à dire le logement qu'il occupe lui-même au moins 8 mois par an) est dispensé de déclaration en mairie. Il conviendra donc de prendre contact directement avec Laval Agglomération pour vous répertorier sur notre plateforme.

Attention un propriétaire n'est pas dispensé de déclaration en mairie s'il confie la gestion de son logement en exclusivité soit à une agence immobilière ou soit à un opérateur numérique (Airbnb, Abritel etc...).

Une fois la déclaration en mairie du meublé de tourisme ou chambre d'hôte effectuée, la mairie adressera auprès des services de Laval Agglomération les informations recueillies, ce qui permettra de vous référencer sur la plateforme dédiée à la taxe de séjour mise en place par Laval Agglomération :

<https://laval.taxesejour.fr>

Celle-ci simplifie l'ensemble des démarches administratives liées au versement de la taxe.

Hébergements déjà déclarés en mairie :

Tout changement concernant les informations fournies sur la déclaration initiale en mairie devra faire l'objet d'une nouvelle déclaration en mairie.

Extension du périmètre de collecte au pays de Loiron

Les hébergeurs sont invités à déposer leur déclaration dès que possible et ce **avant le 31 décembre prochain**.

À quoi sert cette taxe ?

Le produit de la taxe de séjour sera, exclusivement, affecté aux dépenses destinées à promouvoir le territoire et à favoriser sa fréquentation touristique.

Après 3 ans de travaux, de réunions, d'ateliers à l'élaboration de ce document à l'échelon des 14 communes de l'ex communauté de communes du Pays de Loiron, il est approuvé par le Conseil Communautaire de Laval Agglomération depuis le 16 décembre.

Il deviendra exécutoire dès que les formalités de publicité seront effectuées.

Dans ce bulletin de janvier 2020, il est proposé d'évoquer les règles en matière de protection des haies.



Espaces boisés classés

Les Espaces Boisés Classés à conserver, à protéger ou à créer sont repérés au Plan de zonage du PLU et sont soumis aux dispositions des articles L. 113-2 et suivants du code de l'urbanisme.

Ce classement interdit tout changement d'affectation ou tout mode d'occupation du sol de nature à compromettre la conservation, la protection ou la création des boisements.

Les coupes et abattages d'arbres dans ces espaces boisés classés sont soumis à déclaration préalable. Toutefois, une déclaration préalable n'est pas requise pour les coupes et abattages dans les cas suivants :

- Lorsque le propriétaire procède à l'enlèvement des arbres dangereux, des chablis et des bois morts ;
- Lorsqu'il est fait application des dispositions du livre II du code forestier
- Lorsqu'il est fait application d'un plan simple de gestion agréé conformément aux articles L. 312-2 et L. 312-3 du code forestier, d'un règlement type de gestion approuvé conformément aux articles L. 124-1 et L. 313-1 du même code ou d'un programme des coupes et travaux d'un adhérent au code des bonnes pratiques sylvicoles agréé en application de l'article L. 124-2 de ce code ;
- Lorsque les coupes entrent dans le cadre d'une autorisation par catégories définies par arrêté préfectoral, après avis du Centre National de la Propriété Forestière.

Protection des haies

Les haies identifiées sur le règlement graphique sont protégées. Cette protection permet l'entretien (coupes ayant vocation à régénérer la haie arrivée à maturité, élagage, ébranchage des arbres d'émondies et de têtards).

L'arrachage d'une haie est possible suivant le principe « éviter, réduire, compenser ». Il convient préférentiellement d'éviter la destruction de la haie et du talus quand il existe. En cas de destruction nécessaire, la solution retenue doit être celle du moindre impact et les mesures compensatoires suivantes sont définies :

- **Replantation dans des proportions identiques** : linéaire supérieur ou à minima équivalent ;
- **Intérêt environnemental équivalent** : avec talus et/ou fossé, avec une ou plusieurs connexions biologiques et de préférence perpendiculaire à la pente ;
- **Choix d'essences champêtres** adaptées au changement climatique et de provenance locale ;
- **Replantation à proximité du lieu d'arrachage** : compensation et protection des sols localement.

Les haies identifiées au règlement graphique doivent être préservées, voire renforcées. A ce titre, les constructions, installations, aménagements susceptibles de compromettre leur conservation ne sont autorisés qu'aux conditions suivantes :

- **Pour les haies à enjeu fort** : assurer la plantation d'un linéaire de haies qui devra s'implanter sur un talus à créer d'une hauteur minimale de 60cm, d'un linéaire égal à celui supprimé et d'une fonctionnalité similaire.

- **Pour les haies à enjeu moyen** : assurer la plantation d'un linéaire de haies au moins équivalent à celui supprimé.

Les linéaires replantés devront participer à l'amélioration du maillage de haies locales. L'arrachage ponctuel d'une haie ou démolition d'un talus pourra être autorisé dans le cadre de la création d'un accès par unité foncière ou lors d'un regroupement parcellaire.

Une dérogation à l'obligation de replantation peut être obtenue en cas d'arrachage d'une haie sur une longueur inférieure à 10m pour créer un accès, permettre le passage d'engins agricoles, permettre l'extension d'une construction existante ou assurer la sécurité ou la salubrité publique (mauvais état sanitaire des arbres).

Tout projet de suppression d'une haie identifiée doit faire l'objet d'une déclaration préalable suivant l'article R. 421-23 du Code de l'Urbanisme. »

L'entretien des sujets, (taille/émondage/élagage, recépage) est autorisé et n'est pas soumis à déclaration préalable.

Pour les haies situées en milieu urbain ou à urbaniser, un espace de protection minimal de 3 m entre la construction et le tronc de l'arbre est maintenu par rapport aux nouvelles habitations ou extensions, afin d'éviter les ombres portées et de s'assurer de la protection du système racinaire.

Protection des arbres isolés

Les alignements d'arbres et les arbres isolés (en milieux urbain ou rural) identifiés sur le règlement graphique sont protégés suivant l'article L. 151-23 du code de l'urbanisme.

Dans le cas de travaux d'intérêt général ou pour assurer la sécurité ou la salubrité publique (mauvais état sanitaire des arbres), les alignements d'arbres et les arbres isolés en milieux urbain ou rural peuvent être supprimés, sous réserve de replantation selon les mesures compensatoires suivantes :

- **replantation dans des proportions identiques** : linéaire supérieur ou a minima équivalent - intérêt environnemental équivalent avec une ou plusieurs connexions biologiques si possible ;
- **choix d'essences champêtres adaptées au changement climatique** et de provenance locale ;
- **replantation à proximité du lieu de l'abattage**.

Tout projet de suppression d'arbres isolés identifiés doit faire l'objet d'une déclaration préalable suivant l'article R. 421-23 du code de l'urbanisme.

L'entretien des sujets, (taille/émondage/élagage, recépage) est autorisé et n'est pas soumis à déclaration préalable.

Pour les arbres identifiés en milieu urbain ou à urbaniser, **un espace de protection minimal de 3 m entre la construction et le tronc de l'arbre est maintenu par rapport aux nouvelles habitations ou extensions**, afin d'éviter les ombres portées et de s'assurer de la protection du système racinaire.

Pour toute intervention sur l'espace boisé, il est demandé au préalable de consulter les plans graphiques disponibles à la mairie.

Boîte à idées

La boîte à idées est toujours à votre disposition et attend vos remarques, suggestions ou questions.

A déposer sous enveloppe « BOITE A IDEES » dans la boîte à lettres de la mairie du Bourgneuf la forêt

NOM

Adresse

Observations :

Calendrier des Fêtes 1er semestre 2020

| Janvier | | Février | | Mars | | Avril | | Mai | | Juin | |
|---------|---------------|-------------------------------|------|--|------|-------|-------------------------------|--------------------|---------------------------------|------|--------------------------------|
| M 1 | S 1 | Spectacle Ec. St-Joseph | D 1 | Théâtre Les Lurons au Trianon | M 1 | | | V 1 | | L 1 | |
| J 2 | D 2 | Loto Ec. St-Joseph | L 2 | | | J 2 | | S 2 | | M 2 | |
| V 3 | L 3 | | M 3 | | | V 3 | | D 3 | | M 3 | |
| S 4 | M 4 | | M 4 | | | S 4 | Théâtre Les Lurons au Trianon | L 4 | | J 4 | |
| D 5 | M 5 | | J 5 | | | D 5 | | M 5 | | V 5 | |
| L 6 | J 6 | | V 6 | | | L 6 | | M 6 | | S 6 | Tournoi Football |
| M 7 | V 7 | | S 7 | Théâtre Les Lurons au Trianon et dimanche LOTO | M 7 | | | J 7 | | D 7 | Fête de la Pêche |
| M 8 | S 8 | | D 8 | Ec. Les Mille Mots | M 8 | | | V 8 | | L 8 | |
| J 9 | D 9 | Vente billets Théâtre | L 9 | | | J 9 | | S 9 | | M 9 | |
| V 10 | Vœux du Maire | L 10 | M 10 | | | V 10 | Tarot Football Club House | D 10 | | M 10 | |
| S 11 | M 11 | | M 11 | | | S 11 | | L 11 | | J 11 | |
| D 12 | AG ARLM | M 12 | J 12 | | | D 12 | | M 12 | | V 12 | Finale championnat TTIC |
| L 13 | J 13 | | V 13 | | | L 13 | | M 13 | | S 13 | Banquet des Ainés |
| M 14 | Galette TTIC | V 14 | S 14 | | | M 14 | | J 14 | | D 14 | |
| M 15 | S 15 | | D 15 | Elections Municipales | M 15 | | | V 15 | | L 15 | |
| J 16 | D 16 | | L 16 | | | J 16 | | S 16 | | M 16 | |
| V 17 | L 17 | | M 17 | | | V 17 | | D 17 | Vide-Grenier Ec. Les Mille Mots | M 17 | |
| S 18 | M 18 | | M 18 | | | S 18 | | L 18 | | J 18 | |
| D 19 | M 19 | Soirée UCAB | J 19 | Repas des Ainés | J 19 | | D 19 | Bal des Ainés | M 19 | V 19 | |
| L 20 | J 20 | | V 20 | | | L 20 | | M 20 | | S 20 | 60 ans club TTIC + AG |
| M 21 | V 21 | | S 21 | | | M 21 | | J 21 | | D 21 | Fête de l'Ecole Les Mille Mots |
| M 22 | S 22 | | D 22 | Elections Municipales | M 22 | | | Bourgneuf la Folie | V 22 | L 22 | |
| J 23 | D 23 | | L 23 | | | J 23 | | S 23 | | M 23 | |
| V 24 | L 24 | Galette Football | M 24 | | | V 24 | | D 24 | | M 24 | |
| S 25 | M 25 | AG et Galette AFN | | | | S 25 | Portes Ouvertes UCAB | L 25 | | J 25 | |
| D 26 | M 26 | | J 26 | | | D 26 | | M 26 | | V 26 | |
| L 27 | J 27 | | V 27 | | | L 27 | | M 27 | | S 27 | |
| M 28 | V 28 | | S 28 | | | M 28 | | J 28 | | D 28 | Kermesse Ec. St-Joseph |
| M 29 | | Soirée Football | D 29 | | | M 29 | | V 29 | | L 29 | |
| J 30 | S 29 | Théâtre Les Lurons au Trianon | L 30 | | | J 30 | | S 30 | | M 30 | |
| V 31 | | | M 31 | | | | | D 31 | | | |

Le Bourgneuf-la-Forêt
samedi 30 novembre 2019



Le Bourgneuf la folie

5ème édition du 20 au 25 avril 2020
La musique réchauffe les chœurs !

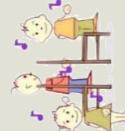
Lundi 20 avril



14h-17h à la médiathèque
Animations musicales
(Venez essayer des instruments,
Jeux musicaux, création d'une chanson...)

Mardi 21 avril

20h30-21h30 au cinéma Le Trianon
La chorale interdite



Mercredi 22 avril

A partir de 18h au Pôle Enfance
18h : spectacle des enfants (orchestre des bricolos)
18h30-19h30 : expo, jeux musicaux, quizz, lots à gagner

Jeudi 23 avril

20h-21h30 au PMU
Le groupe Agath'mouss

Vendredi 24 avril

| | |
|---------------------------|----------------------------|
| 17h30, P'tit marché | 19h30, place église |
| 18h L'Alica « Bleu Gras » | 18h-20h30 salle des sports |
| | |
| | |
| | |

20h30 à minuit, salle des sports



20h30 : chorale « Au fil du temps »

22h : Mémé Les Watts

Minuit : El Maout

Samedi 25 avril

Porte ouverte de l'UCAB
À la salle des fêtes, restauration,
Structure gonflable, bar à vin, huîtres...
17h30 Chanteur MAZARIN
(Anciennement LA CASA)



Mavel d'AVIAU